



# CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

8<sup>ème</sup> séance

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : Mme Helene Eberhard

### Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017	Page	3
3.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 214'000.00</b> pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui	Pages	3 – 5
4.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 150'000.00</b> pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui	Pages	5 – 7
5.	Budget 2018 ; rapport à l'appui	Pages	7 – 14
6.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 355'000.00</b> pour la construction d'une station électrique dans le cadre de la construction des Terrasses Volantes ; rapport à l'appui	Pages	14 – 18
7.	Règlement communal relatif à l'approvisionnement en électricité – Redevance à vocation énergétique ; rapport à l'appui	Pages	18 – 23
8.	Modification partielle du Règlement d'aménagement et du Règlement transitoire de construction, relativement aux ouvertures en toitures et au nombre de niveaux apparents ; rapport à l'appui	Pages	23 – 29
9.	Modification partielle du Plan d'aménagement local du secteur « Les Chauderons » ; rapport à l'appui	Pages	30 – 40
10.	Communications du Conseil communal	Page	40
11.	Motions et propositions	Page	40
12.	Interpellations et questions	Pages	40 – 41

Date	Statut	Commentaires
11.01.2018	Version provisoire pour approbation	

## **Le Président**

*Mesdames, Messieurs,*

*Il est 18h36, veuillez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 8ème séance ordinaire de la législature 2016-2020.*

*Comme vous avez pu le voir dans l'ordre du jour que vous avez reçu, ce dernier est conséquent. Je vous demanderais donc d'être pragmatique, synthétique et conséquent dans vos interventions afin que la fondue traditionnelle ne soit pas amendée par le Président.*

*La 8ème séance de la législature 2016-2020 est ouverte.*

*Je remercie également le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.*

*Nous avons reçu par courrier les démissions de la Commission d'urbanisme de Mme Catherine Simonetta et de M. Daniel Porret.*

*Je prends acte de ces démissions non sans les remercier pour leur investissement dans cette Commission. J'invite donc les groupes politiques respectifs à fournir les noms des remplaçants (PLR et Entente) lors du prochain Conseil général du 18 janvier.*

Il précise qu'aucune motion, ni interpellation n'a été reçue. Cependant, 3 amendements l'ont été (selon art.- 3.32 du Règlement de commune). Ils seront développés et traités par leurs auteurs dans leurs points respectifs 7, 8 et 9 de l'ordre du jour.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai règlementaire et il a reçu l'ordre du jour.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre modification, **le Président** considère que ce dernier est accepté.

### **1. Appel**

**Le Président** passe la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 32

Excusé-e-s : MM. Rajesh Ambigapathy, Nicolas Bornand, Olivier Clottu, Damien Corti, Pascal Iten, Sven Romanens, Jean-Philippe Scalbert et Mme Roxanne Schumacher. (M. Ludovic Kuntzer en retard)

**Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 16 voix.**

**Le Président** rappelle que toutes démissions, qu'elles soient d'une Commission ou du Conseil général, doivent être envoyées par écrit à M. Olivier Thomann, Président du Conseil général ou par e-mail à l'adresse : [olivier.thomann@nagra.com](mailto:olivier.thomann@nagra.com). Il mentionne également que les absences au Conseil général peuvent également être annoncées à l'Administration communale, à M. Yves Ehret, [yves.ehret@ne.ch](mailto:yves.ehret@ne.ch).

## 2. Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017

Ce procès-verbal n'appelant pas de remarques **le Président** passe au vote.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : [nadia.cutro@ne.ch](mailto:nadia.cutro@ne.ch)).

## 3. Demande de crédit d'engagement de CHF 214'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui

**Le Président** précise qu'il n'y a pas de rapport de la Commission financière et de gestion sur cette demande de crédit et donne la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

### **M. Nicolas Droz (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 12 décembre dernier afin d'examiner une demande de crédit d'engagement de CHF 214'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.*

*La Commission a siégé en présence de M. Jacques Rivier, responsable du dicastère, et de M. Thierry Schmidlin, chef d'exploitation.*

*La différence du montant de la demande de crédit par rapport à l'année passée, comme vous l'avez certainement réalisé, s'explique par la convention avec Eli10. Les projets d'investissements seront soumis au Conseil communal qui en informera la Commission.*

*En résumé, notre législatif perd un peu le contrôle des investissements mais gagne en une gestion plus moderne et une réaction plus rapide aux problèmes pouvant survenir.*

*Notre réseau étant en très bon état, il est peu probable que ce crédit soit utilisé dans son entier. La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.

### **Mme Ivana De Cet (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Selon le groupe PLR, les dépenses liées à une extension ou à un renforcement des réseaux des services industriels ainsi que du télé-réseau doivent être considérées comme des investissements. De ce fait, ces dépenses sont inscrites au budget des comptes de fonctionnement et font ainsi l'objet d'une demande de crédit annuelle.*

*Dans ce cadre, la demande de crédit soumise à notre approbation ce soir sollicite, pour l'exercice comptable 2018, les montants de CHF 200'000.00 pour le réseau électrique, CHF 7'000.00 pour le réseau d'eau potable et CHF 7'000.00 pour le télé-réseau.*

*Ces trois crédits permettront de répondre rapidement à des besoins ponctuels d'extension ou de renforcement des réseaux. Ceci dans les cas où, par exemple, suite à de nouvelles constructions et/ou des transformations, le réseau électrique existant devait être adapté.*

*Ces montants fixes, malgré le caractère intrinsèquement non planifiable des dépenses, appellent quelques commentaires du groupe PLR.*

*Au sujet du réseau électrique en particulier (il s'agit du montant le plus matériel concerné par cet arrêté), le Conseil général, a accepté en 2016 de transférer son entretien et son développement à la société Eli10 SA. Dans le cadre de la convention GRD signée avec cette société, il est prévu qu'Eli10 se voit octroyer, en parallèle du budget des investissements, un crédit annuel de CHF 200'000.00 à titre de dépenses non panifiables.*

*La différence du montant de la demande de crédit par rapport à celle de l'année passée (CHF 200'000.00 par rapport à CHF 85'000.00), s'explique ainsi par la convention avec Eli10.*

*Ce montant comprend, selon nous, une importante marge prévue pour des demandes supplémentaires. Il est important de souligner qu'il serait souhaitable qu'il soit adapté, selon l'expérience à la baisse, au cours des prochains exercices. En effet, l'importance de ce crédit gèle les montants pour d'autres investissements.*

*Le groupe PLR relève enfin que la relative perte d'influence du Conseil général dans sa capacité à influencer les investissements est largement compensée par le pragmatisme et la réactivité apportés par cette démarche. Les différents mécanismes de contrôles mis en place, à savoir :*

- La présentation de projet et devis seront signés par le Président et le secrétaire du Conseil communal ;*
- La limite maximale à CHF 35'000.00 par projet ;*
- Le monitoring annuel du plan d'investissement d'Eli10 par le Conseil communal ;*
- Ainsi que l'information à la Commission des services industriels et à la Commission financière et de gestion ;*

*nous rassurent pleinement.*

*Le groupe PLR acceptera à l'unanimité ce crédit d'engagement.*

**Le Président** passe la parole à l'Entente.

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de l'Entente a étudié et discuté dans le détail la demande de crédit de CHF 214'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.*

*Avant tout, nous remercions le Conseil communal pour avoir inclus dans son rapport un compte rendu chiffré des dépenses de 2017.*

*Le point le plus relevant dans ce crédit est la part de CHF 200'000.00 allouée à Eli10.*

*On s'est, comme dans d'autres cas, interrogés dans quelle mesure la totalité de cette somme correspond bien à un investissement ou s'il y aurait une part d'entretien courant.*

*Pour le reste, nous rejoignons les propos de la Commission des services industriels concernant le suivi de ce crédit.*

*Le groupe de l'Entente acceptera l'entrée en matière.*

**Le Président** passe la parole au PS.

**Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Pour ce rapport, le parti socialiste fera preuve de pragmatisme.*

*Le parti socialiste fait sienne, les considérations de la Commission des services industriels. Il se prononcera en faveur de la demande de crédit.*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

Aucune autre intervention n'étant faite, il passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

**4. Demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui**

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

**M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par Mme Helene Eberhard remplaçant Mme May Rousseau, excusée, la Commission des travaux publics s'est réunie le 13 décembre 2017 en présence de 5 de ses membres (deux membres étant excusés), ainsi que deux représentants du Conseil communal.*

*Le Conseiller communal, M. Caryl Beljean, nous a présenté en détail le rapport pour une demande de crédit de CHF 150'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et des murs communaux ainsi que l'extension de l'éclairage public.*

*L'entretien des infrastructures de la commune est nécessaire et permet de prolonger la durée de vie des routes et des murs sans dépense excessive.*

*Les travaux prévus dans le crédit similaire voté pour l'année 2017, ont été menés à bien et améliorent la qualité du patrimoine de la commune. Les améliorations apportées renforcent également la sécurité des usagers.*

*Citons les plus importants :*

- *La ruelle du Lac qui devient un chemin piétonnier ;*
- *Le nouveau passage piéton à la route de Soleure ;*
- *L'éclairage du chemin du Diable en respectant les contraintes liées à cette voie historique recensée au niveau Suisse ;*
- *L'entretien du revêtement de plusieurs rues du village.*

*Pour l'année 2018, le crédit sera principalement utilisé pour les entretiens et réfections, un premier inventaire des dégâts a été réalisé cet automne et sera actualisé à la sortie de l'hiver.*

*Suite à ces explications et quelques compléments techniques, la Commission des travaux publics soutient, à l'unanimité des membres présents, l'adoption de ce rapport sans amendement et demande au Conseil général d'approuver le crédit de CHF 150'000.00.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de la prise en considération.

### **M. Michele De Ieso (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PLR a étudié l'habituelle demande de crédit pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public dont le montant est de CHF 150'000.00 pour cette année.*

*En premier lieu, notre groupe tient à louer le Conseil communal pour le travail effectué à ce jour, ainsi que pour la très probable maîtrise des coûts pour cette année, à moins d'un cadeau de Noël de dernière minute et de mauvais goût de la part de mère nature.*

*Les membres du PLR sont d'avis qu'un entretien régulier des infrastructures est judicieux et qu'il faut poursuivre cette stratégie qu'ils considèrent pragmatique et de bon sens. Il va en conséquence à nouveau soutenir cette demande de crédit, à l'unanimité.*

- Arrivée de M. Ludovic Kunzer, 33 présents, majorité à 17

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de L'Entente a étudié et discuté dans le détail la demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.*

*Comme les années précédentes, à l'exception des tâches d'extension de l'éclairage public, nous constatons qu'il s'agit en très grande partie de travaux d'entretien. Il nous apparaît, par exemple, que le colmatage de trous ou la réparation de murs s'assimilent plus à du simple entretien qu'à des nouveaux investissements. À notre avis donc, en tout cas pour cette part des travaux, ce montant devrait plutôt se trouver dans le budget de fonctionnement.*

*Cela dit, encore une fois nous ne nous opposerons pas à une entrée en matière mais nous attendons qu'à l'avenir, les travaux d'entretien soient placés dans le budget de fonctionnement.*

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance préparatoire de ce lundi 18 décembre, le groupe socialiste s'est penché sur la demande de crédit de CHF 150'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux, ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.*

*Le parti socialiste va accepter à l'unanimité le crédit qui vous est proposé.*

*Nous retrouvons ce type de crédit d'année en année, seul son montant varie quelque peu. Cependant, il est à noter que la répétition annuelle d'une telle demande participe au maintien de nos infrastructures routières et de nos murs.*

*Quant à l'éclairage public, il nous permet de garantir la sécurité sur nos routes, chemins et trottoirs. Au-delà de cela, nous pouvons constater que, lors du remplacement des lampadaires et lampes, le Conseil communal profite d'utiliser une source lumineuse à base de led, ce qui abaisse la consommation d'énergie, un bien-être pour nos finances et notre environnement.*

*C'est avec satisfaction que nous avons constaté que le chemin du Diable était éclairé et nous en profitons pour en remercier le Conseil communal.*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

Aucune autre intervention n'étant faite, il passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté par 30 voix pour et 2 abstentions.**

## **5. Budget 2018 ; rapport à l'appui**

**Le Président** précise que l'arrêté du budget 2018 reçu est inexact et ne sera pas traité en tant que tel. Un nouvel arrêté a été déposé sur les tables pour chaque personne. La raison en est qu'au moment de l'envoi des documents, l'Administration et le Conseil communal n'avaient pas encore les informations ad hoc. Les recettes ont été modifiées suite à la décision du Grand Conseil de la bascule de 1 point sur les communes et non pas deux.

**Le Président** ouvre l'entrée en matière et passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par M. Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion a tenu deux séances pour l'examen du budget 2018 et des documents associés : le 4 décembre, en présence de 8 de ses membres (1 membre s'étant excusé), du Conseil communal in corpore, de l'administrateur communal et de l'administrateur adjoint. Le 11 décembre, présidée par sa vice-présidente, Mme Anne-Claude Cosandey, la Commission s'est réunie en présence de 7 de ses membres, du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.*

*Comme c'est le cas depuis l'édition 2016, le budget 2018 est présenté sous la nouvelle forme MCH2. Pour la première fois, un plan financier jusqu'à 2021 y est associé.*

*Le budget 2018 présenté à la Commission prévoit, suite à la décision du Grand Conseil, de limiter à un point la bascule d'impôt des communes à l'Etat, ce qui permettra un léger bénéfice du compte de fonctionnement de CHF 75'800.00.*

*La Commission a ensuite procédé à l'examen du rapport du Conseil communal, du plan financier 2018-2021 et ensuite des divers postes du budget 2018.*

Les principales remarques et recommandations exprimées par la Commission sont résumées ici :

- La réduction de la capacité d'investissement annuel de CHF 3'290'000.00 pour 2018 à CHF 1'280'000.00 pour 2020 est très inquiétante. Elle ne découle pas d'une situation financière réelle, mais de l'application du mécanisme du frein à l'endettement. Il ne tient pas compte du fait que la majeure partie de l'investissement de Vigner est, en fait, financé par l'Eorén et non pas par la commune elle-même.

La Commission engage le Conseil communal à discuter de l'application du frein à l'endettement avec les instances cantonales responsables. La Commission note aussi que la possibilité légale de séparer, pour le calcul du taux d'autofinancement, les investissements sur les comptes autoporteurs peut être favorable au maintien d'une bonne capacité d'investissement. Elle engage le Conseil communal dans ce sens également.

Les sommes allouées pour 2018 et les années suivantes pour honoraires d'études en relation avec l'aménagement du territoire et sujets annexes (comme le plan de circulation) apparaissent élevées. Le Conseil communal a précisé que cet effort est justifié par la révision complète du Plan d'aménagement local pour lequel une somme de CHF 50'000.00 était, par ailleurs, déjà allouée dans le budget 2017 (réf. au rapport de la Commission financière au budget 2017).

La Commission demande au Conseil communal de lui présenter une information régulière avec le résumé de ses intentions ainsi qu'un plan précis à la fois temporel et financier, des objectifs d'étude du nouveau PAL et des dépenses qui y sont associées.

- Le compte du patrimoine financier présente un bénéfice total budgété pour 2018 de CHF 191'200.00, ceci grâce au fait que, désormais, il n'y a plus lieu d'effectuer des amortissements légaux sur ces postes. Toutefois, le Conseil communal doit toujours finaliser le retraitement du bilan du patrimoine financier.
- La Commission admet que l'attribution d'un budget annuel de CHF 200'000.00 à Eli10 SA pour les améliorations et extensions du réseau électrique constitue une perte de contrôle sur ces investissements de la part du pouvoir législatif puisque ces dépenses sont uniquement autorisées par l'exécutif. Cette attribution a été expressément stipulée dans la convention (art. 10.2) avec Eli10 SA et approuvée par le Conseil général. Ainsi, cette perte de contrôle est le prix pour une meilleure gestion technique du réseau.

Afin de mieux équilibrer tous les intérêts légitimes en jeu, la Commission demande que tant la Commission financière et de gestion que celle des services industriels soient informées, à temps, de tout engagement dépassant le cadre du simple entretien. La Commission souligne aussi que les stipulations aux art. 10.1 et 10.2 de la convention liant la commune à Eli10 SA doivent être appréhendées conjointement. La Commission demande donc d'être renseignée régulièrement sur le business plan du réseau électrique, concernant tant les investissements planifiés à l'avance (art. 10.1) que sur ceux qui sont non planifiables (art. 10.2).

La Commission a aussi pris note de la possibilité de renégociation de l'art. 10.2 de la convention au moment opportun avec l'expérience faite.

En conclusion, la Commission financière et de gestion accepte le budget 2018, tel que présenté par le Conseil communal, par 7 avis favorables et 2 abstentions et invite le Conseil général à en faire de même.

**Le président** remercie le rapporteur de la Commission financière et de gestion et demande si un autre membre de cette commission souhaite s'exprimer.

Aucun autre membre de la Commission ne désirent s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.



## **M. Sébastien Marti (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PLR tient tout d'abord à souligner l'impressionnant travail de fond réalisé par le Conseil communal et l'Administration dans le cadre de l'élaboration du budget 2018, présenté sous une forme rafraîchie, et qui correspond à toutes les exigences du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).*

*La décision du Grand Conseil de limiter à un point la bascule d'impôt des communes sur l'Etat permet à notre commune de prévoir un petit bénéfice de CHF 75'800.00 pour l'exercice 2018, en baisse cependant par rapport à 2017.*

*Notre groupe a découvert et étudié avec intérêt le « Plan financier et des tâches », qui nous permet de visualiser les prévisions de l'évolution budgétaire jusqu'en 2021. Ceci bien entendu, sur la base des éléments connus au moment de l'élaboration de ce document.*

*L'analyse détaillée du Plan financier et des tâches nous a suggéré de nombreuses réflexions. Celles-ci peuvent être ainsi résumées en 4 points :*

- Les projections temporelles mettent en avant l'importance de décisions stratégiques, sur laquelle nous avons une réelle marge de manœuvre pour l'avenir financier de notre commune, comme celle en particulier qui concerne la réalisation du projet de quartier des Chauderons.*
- L'utilisation prévue d'une partie de la réserve conjoncturelle sur les exercices 2019 et 2020 suggère une certaine fragilité de notre situation financière à moyen terme et appelle à la prudence au sujet des choix futurs, en particulier relatifs à la modification du coefficient fiscal. Nous rappelons que la valorisation de notre patrimoine ne signifie pas l'encaissement d'espèces sonnantes et trébuchantes. C'est un artifice cosmétique auquel aiment recourir certaines communes pour présenter des résultats plus politiquement acceptables.*
- D'autres éléments sur lesquels nous n'avons pas d'influence directe apparaissent de façon évidente. En effet, de nouvelles incertitudes planent au sujet de l'éventuel impact de la décision récente du Grand Conseil au sujet du budget 2018 de l'Etat. Ces incertitudes s'ajoutent, pour notre commune, à celles qui existent déjà au sujet d'autres mesures cantonales liées à la péréquation et à la caisse de pension de l'Etat en particulier.*
- Enfin, notre groupe note l'important impact de la construction des nouveaux collèges de Vigner sur le taux d'endettement et ainsi sur la capacité d'investissement de la commune. Au vu de ce constat, nous pouvons clairement envisager une dérogation au mécanisme du frein à l'endettement de façon à poursuivre les investissements prévus dans le Plan de législature du Conseil communal.*

### **Maîtrise des dépenses et poursuite des investissements**

*Le groupe PLR est, et demeurera toujours, très attentif à la gestion et à la santé financière de la commune et poursuivra son analyse et la recherche de moyens d'économies possibles tout en assurant le maintien des prestations correspondant à sa capacité financière, aux besoins de la population et en poursuivant le développement des investissements.*

*En particulier :*

- Nous suivrons avec attention le résultat final de la réévaluation du patrimoine de notre commune ;*
- Nous suivrons avec intérêt les réflexions de l'Etat de Neuchâtel liées au mécanisme du frein à l'endettement et leurs potentielles implications pour Saint-Blaise ;*
- Nous soutenons la réalisation du projet de logements des hauts de Saint-Blaise ;*

- *Finalement, nous réitérons notre confiance dans le Conseil communal pour sa recherche constante d'économies et sa gestion efficace de notre belle commune.*

*Le groupe PLR acceptera le budget 2018, tel que présenté, à l'unanimité.*

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le budget 2018 de la commune prévoit un bénéfice du compte de fonctionnement de près de CHF 75'800.00.*

*Pour la troisième fois, le budget est présenté sous sa nouvelle forme comptable MCH2, plus transparente que la précédente.*

*Pour la première fois le budget inclut aussi le Plan financier 2018-2021. Nous reconnaissons sincèrement la qualité du travail sous-jacent à la préparation de ces documents.*

*Cela dit, dans ce budget, nous découvrons des intentions positives, par exemple, dans le domaine de l'aménagement.*

*En effet, des études sont prévues pour la révision des plans et règlements d'aménagement, coordonnée par une Commission ad hoc, que nous souhaitons animée par une démarche participative avec les institutions locales et la population.*

*Pour le reste, nous rejoignons les propos de la Commission financière et de gestion, que nous remercions pour la qualité de son rapport et également du travail fourni tout au long de l'année.*

*Cela dit, les Conseillers de l'Entente accepteront l'entrée en matière.*

### **Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons pris connaissance du budget de l'exercice 2018 qui présentait, lors de sa rédaction, un déficit de CHF 94'500.00. En fonction des décisions du Grand Conseil de début décembre et de l'ampleur réduite de la contribution des communes à l'assainissement des finances de l'Etat, le déficit a été remplacé par des chiffres noirs. Mais notre canton n'a pas de budget pour l'année prochaine et nous ignorons si cette situation aura des conséquences sur les communes. Nonobstant ces incertitudes, le budget sur lequel nous nous prononçons ce soir est équilibré, ce dont nous nous félicitons.*

*La perspective historique qui est faite sur la dernière décennie nous montre que, depuis 2013, les prévisions budgétaires sont élaborées avec une grande précision et que les dépenses collent au budget. Nous souhaitons souligner ce professionnalisme et la qualité du travail réalisé tant par l'Administration communale que par les Conseillers communaux.*

*Ce rapport présente, pour la première fois, la traduction financière du programme de législature que le Conseil communal nous a présenté cet été. Nous apprécions d'avoir une vision sur plusieurs années des finances de notre commune. La marge de manœuvre sera certes relativement réduite pour les 3 prochaines années, avec un déficit prévu jusqu'en 2020 et une capacité d'investissement à son maximum, mais c'est le revers de la médaille d'une commune engagée et qui investit pour son avenir. Un pilotage serré s'imposera d'autant plus.*

*Ce plan des investissements à 4 ans permet d'avoir une vision exhaustive des investissements prévus et par année. Nous nous attendons donc à voir apparaître l'année prochaine, dans la nouvelle colonne 2022, un crédit d'étude pour la nouvelle affectation du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe.*

*Par contre, si nous soulignons l'effort de transparence pour projeter le résultat jusqu'en 2021, nous ne souscrivons pas aux pistes d'améliorations qui sont proposées sous forme de diminution pérenne des charges.*

*Nous notons d'autre part que le rapport annexe, aux pages bleues, qui présente l'activité du Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs nous informe du nombre de dossiers traités pour les bénéficiaires de l'aide sociale et pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI. Ces chiffres permettent de donner de la visibilité à ces différentes activités.*

*Nous concluons sur une demande qui n'est pas tant de détail. En effet nous aimerions que la présentation de ce volumineux document du budget s'accompagne d'une numérotation des pages en continu du début à la fin. Cela en facilitera grandement la lecture et l'analyse.*

*Compte tenu de ces éléments, le groupe PS votera ce budget à l'unanimité.*

**Le Président** passe la parole au Conseil communal.

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseil communal vous remercie pour la prise en considération de ce budget. J'hésitais à prendre la parole tellement vos commentaires ont été bons et quasiment élogieux par tous les groupes. Toutes les années ne se ressemblent pas mais je vous remercie pour ces prises de position.*

*Je tenais également à remercier l'Administration communale de Saint-Blaise, son comptable, son administrateur ainsi que mes collègues du Conseil communal, pour le gros travail qui a été abattu pour vous présenter cet important document. C'était la première fois que l'on vous présentait un plan financier des tâches, et il a fallu quelques heures de travail et se pencher sur passablement de documents afin d'arriver à quelque chose que nous pensons abouti.*

*Effectivement, certains éléments n'y figurent pas, la représentante du PS a signalé la réfection de la Rive-de-l'Herbe, qui n'y figure pas encore. Ce bâtiment fera l'objet d'études et de discussions dans le cadre d'une Commission qui sera créée, nous attendons que ce groupe de travail soit mis en place avant de définir les travaux qui pourraient être entrepris dans ce bâtiment. Nous espérons que, durant l'année 2018, nous pourrons aller de l'avant afin de vous présenter quelque chose de valable.*

*En ce qui concerne les demandes de la Commission financière et de gestion, nous en avons pris note et nous vous tiendrons au courant régulièrement selon les demandes qui ont été faites dans votre rapport.*

*S'agissant de la remarque du PS concernant les réductions de dépenses, je pense que vous faites allusion aux différents syndicats, à la remarque qui figure sur le rapport du Conseil communal. Ce qu'il faut dire c'est que la péréquation des charges sera mise en place en 2018. Cette péréquation ne comprend ni les sports, ni la culture et si elle devait comprendre la culture et les sports dans les éléments qui viendront, vous comprendrez bien que nous ne voudrions pas payer deux fois, notamment pour la culture, pour le théâtre de Neuchâtel.*

*La volonté du Conseil communal n'est pas de sortir de ces syndicats, comme nous vous l'avons déjà présenté il y a quelques années, puisqu'il faut deux ans pour en sortir.*

*Le Conseil communal est prêt à répondre à vos différentes questions dans la lecture plus détaillée du budget.*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** passe à la discussion générale, par le biais de la lecture du fascicule du budget remis.

- **Chapitre 1 : Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget de l'exercice 2018**

La parole n'est pas demandée.

- **Chapitre 2 : Nouvel arrêté du budget de l'exercice 2018**

**Le Président** précise que celui-ci sera soumis au vote ultérieurement.

- **Chapitre 3 : Compte de résultats sur trois niveaux**

La parole n'est pas demandée.

- **Chapitre 4 : Compte de résultats et investissements condensés en fonctionnelle**

La parole n'est pas demandée.

- **Chapitre 5 : Plan financier et des tâches 2019 – 2021**

**Le Président** donne la parole au Conseil communal.

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Cela a déjà été signalé, vous pourrez constater qu'en 2019 et 2020, qu'il est prévu une perte, que nous comblons grâce à l'utilisation de la réserve de politique conjoncturelle. C'est à contrecœur que nous utilisons cette réserve car celle-ci est utilisée, en tout cas par notre commune, uniquement en cas d'extrême urgence. Elle proviendra de la réévaluation des biens du patrimoine administratif et financier pour lesquelles nous viendrons avec un rapport durant le premier semestre 2018.*

*Vous pouvez voir également que dès 2021, nous revenons dans les chiffres noirs, je tiens à le signaler, grâce aux rentrées fiscales qui sont escomptées sur les projets immobiliers qui viennent à Saint-Blaise, notamment le quartier des Chauderons.*

- **Chapitre 6 : Contrôle des crédits**

La parole n'est pas demandée.

- **Chapitre 7 : Indicateurs financiers**

La parole n'est pas demandée.

- **Chapitre 8.1 : Comptes résultats fonctionnelle 4 positions et nature 5 positions**

La parole n'est pas demandée.

- **Chapitre 8.2 : Comptes des investissements fonctionnelle 4 positions et nature 5 positions**

La parole n'est pas demandée.

- **Chapitre 8.3 : Comptes résultats fonctionnelle 5 positions et nature 7 positions**

**M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'aurais une question concernant la page 34, point 37110 ; Réseau électrique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Eli10 propose un nouveau produit ; Elinova. Sur le site internet d'Eli10, il est noté : « Les bénéficiaires générés par Elinova serviront exclusivement au financement de projets locaux dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ».*

*Pourriez-vous nous dire si des projets sont déjà réalisés ou prévus prochainement ?*

*Merci de nous informer sur le montant que cela représente.*

**Le Président** donne la parole au Conseil communal.

**M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Concernant l'utilisation des produits Elinova, comme vous avez pu le voir dans le prospectus d'émission du fonds, cela sert à racheter des parts d'énergie verte que nous consommons.*

*À l'heure actuelle, au niveau financier, il n'y a pas de projet véritablement fixé pour la bonne raison que ce produit est relativement jeune. Il faut donc laisser le temps au fonds de prendre de l'ampleur afin que les travaux soient valablement subventionnés et induits.*

*Le projet qui est dans la cible d'Eli10 est celui des panneaux solaires des collèges de Vigner. Rien n'est encore arrêté mais nous en discutons et cela peut être une possibilité d'investissement pour Eli10 via le produit Elinova.*

*En ce qui concerne le montant, il faudra attendre la clôture du fonds afin de connaître le montant investi. Nous nous renseignerons et nous vous transmettrons ces informations lors d'un prochain rendez-vous.*

**M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons constaté que de la fibre optique est posée actuellement sur le territoire communal.*

*Pouvez-vous nous éclairer sur le plan de développement de la fibre à Saint-Blaise ?*

**M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Les grands travaux qui seront au cours l'année prochaine seront réalisés par Swisscom. Nous avons rencontré leurs responsables qui nous ont donné une idée de la planification des réseaux à fibre*

optique sur la commune. Ce qu'ils souhaitent faire, c'est d'atteindre la clientèle qui n'est pas ou mal desservie par Vidéo2000, c'est-à-dire en dehors du village.

Pour l'instant, de grands projets sont en cours mais la discrétion est très présente. En ce qui concerne Vidéo2000, il vit et s'améliore régulièrement en fonction des travaux entrepris et fouilles ouvertes. Nous l'avons tous compris, Vidéo2000 a le monopole sur la commune de Saint-Blaise, Swisscom arrive avec la fibre optique et des antennes, cela bouge beaucoup dans ce domaine-là. Nous sommes tous très intéressés à avoir la bande passante et du service qui soit livré par du réseau.

- **Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs**

La parole n'est pas demandée.

La discussion de détails étant close, le **Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté par 30 voix pour et 2 abstentions.**

## **6. Demande de crédit d'engagement de CHF 355'000.00 pour la construction d'une station électrique dans le cadre de la construction des Terrasses Volantes ; rapport à l'appui**

**Le Président** précise que le Conseil communal a rajouté un article 3. (Art. 3.- Le Conseil communal pourra, si cela s'avère nécessaire, procéder à un emprunt auprès d'un établissement bancaire, afin de financer tout ou une partie de cet investissement), les autres articles sont ainsi décalés. Un nouvel arrêté a été distribué.

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par sa vice-présidente Mme Anne-Claude Cosandey, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 décembre 2017, en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.*

*Le nouveau quartier des Terrasses Volantes consistera en plusieurs bâtiments situés proches de la gare CFF dont un se trouvera sur le territoire de la commune d'Hauterive.*

*Le projet en discussion concerne uniquement l'alimentation électrique des bâtiments sur le territoire de la commune de Saint-Blaise. Le Conseil communal a étayé sous l'aspect financier, les diverses alternatives envisageables pour cette fourniture, l'établissement d'un nouveau nœud de transformation étant finalement la solution la plus favorable.*

*Si l'exigence technique de renforcer le réseau électrique avec la construction de ce nouveau quartier apparaît bien fondée, la Commission a été surprise que l'on n'ait pas pu avoir une meilleure synergie avec les responsables du réseau électrique d'Hauterive (commune et société Viteos SA). Manifestement l'intérêt de chaque intervenant de garder la mainmise sur « son » territoire et surtout ses clients (qui sont par ailleurs captifs) a primé sur des considérations d'efficacité et d'économie générale.*

*Un membre de la Commission a objecté au montant relativement élevé prévu dans le crédit pour le raccordement du téléseuil qui dépasse largement l'incrément de la valeur du marché du téléseuil dû à l'arrivée d'un nombre limité de nouveaux clients. Le règlement du téléseuil n'imposant pas à la commune de prendre en charge de tels nouveaux raccordements, il s'agit de la part du Conseil communal, d'un geste commercial afin de préserver la part de marché du téléseuil.*

*En conclusion, la Commission financière de gestion accepte l'arrêté tel que présenté par le Conseil communal par 6 voix favorables et une abstention et invite le Conseil général à en faire de même.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

### **M. Nicolas Droz (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie, mardi 12 décembre dernier, afin d'examiner une demande de crédit d'engagement de CHF 355'000.00 pour la construction d'une station électrique dans le cadre de la construction des Terrasses Volantes.*

*La Commission a siégé en présence de M. Jacques Rivier, responsable du dicastère et de M. Thierry Schmidlin, chef d'exploitation.*

*La Commission a remarqué que le projet a été soigneusement étudié et que c'est la meilleure solution qui a été retenue.*

*Il est à noter que le quatrième bâtiment qui se trouve sur le territoire de la commune d'Hauterive, sera alimenté en électricité par Viteos puisqu'il se situe dans sa zone de desserte.*

*La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de la prise en considération.

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de l'Entente a étudié et discuté dans le détail la demande de crédit de CHF 355'000.00 pour la construction d'une station électrique aux Terrasses Volantes.*

*Concernant le manque de coordination efficace avec Hauterive et Viteos SA, nous rejoignons les regrets la Commission financière et de gestion.*

*Cela dit, les Conseillers de l'Entente accepteront l'entrée en matière.*

### **M. dos Santos Dias Eduardo (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Si la nécessité technique du projet ne fait aucun doute, nous pouvons nous poser des questions sur la collaboration ou plutôt, sur la non-collaboration entre certains acteurs du projet.*

*Toutefois, vu la particularité du domaine concerné, il n'est possible que de prendre acte de la chose, sans trop s'en formaliser.*

*Ainsi le groupe libéral-radical saluera l'opportunité saisie par le Conseil communal de valoriser un peu plus notre téléréseau et d'en améliorer sa valeur. Il soutiendra à l'unanimité l'arrêté qui nous est proposé.*

**Le Président** passe la parole au PS.

### **M. Jean-Claude Berger (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe socialiste, à la lecture de ce rapport, a bien compris la nécessité de renforcer le réseau électrique lié à la construction d'un nouveau lotissement dans ce quartier qui comporte 4 nouveaux bâtiments, dont 1 qui se situe sur le territoire de la commune d'Hauterive.*

*Si notre groupe n'a pas d'objection à la construction de cette station électrique, et encore une fois, en reconnaît le bienfondé du fait que cela permettra d'améliorer la stabilité du réseau électrique sur l'ensemble de ce quartier, il s'est toutefois étonné que le 4<sup>ème</sup> bâtiment qui se trouve sur le territoire d'Hauterive ne soit pas inclus.*

*De manière générale, nous sommes dans une période où nous devons trouver de nouvelles solutions, de nouvelles pratiques, soit de nouvelles réponses aux besoins, de manière à réaliser, tant que faire se peut, des économies.*

*N'y a-t-il pas un risque de doubler un investissement de stations électriques dans ce périmètre, du fait que ce 4<sup>ème</sup> bâtiment ne se trouve qu'à quelques mètres des autres ? Le rapport ne nous dit rien sur cette éventuelle piste et en quoi cela aurait pu être possible ou non, avec la commune d'Hauterive, de trouver soit un accord, soit une convention, ou autre.*

*Il y a des précédents, comme par exemple, pour les altaripiens qui habitent les Champs-Volants, ils sont obligés de passer par le chemin des Perrières pour y accéder.*

*Alors, entre les Champs-Volants et les Terrasses Volantes, la commune aurait éventuellement pu prendre un peu « d'envol » pour considérer autrement ce périmètre et les solutions techniques à y apporter.*

*Nous souhaiterions entendre le Conseil communal à ce propos.*

*Sinon, en ce qui concerne cette demande de crédit de CHF 335'000.00, notre groupe l'acceptera à l'unanimité.*

**Le Président** donne la parole au Conseil communal.

### **M. Jacques River (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Il a été dit, à plusieurs reprises, que des négociations étaient désirées entre Hauterive et Saint-Blaise pour que les choses se passent de manière plus harmonieuse. Je vous rappelle et précise que Hauterive n'est plus propriétaire de son réseau électrique, contrairement à Saint-Blaise. Saint-Blaise a délégué sa gestion de réseau à Eli10 et est actionnaire de l'entreprise. En revanche, Hauterive a vendu son réseau à Viteos et la commune n'a rien à dire sur la stratégie que pratique Viteos, par exemple en matière de Terrasses Volantes.*



La prise en considération n'étant pas combattue, le **Président** ouvre la discussion générale.

**Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je remercie le Conseil communal pour les précisions qui ont été apportées. Ceci dit, dans la mesure où nous sommes partie prenante dans une société anonyme dont nous sommes propriétaire, j'engagerais quand même notre représentant au sein du Conseil d'administration à faire entendre ce souci, qui est partagé dans cet hémicycle, d'utiliser au mieux les deniers publics parce que, qu'en bien même nous avons délégué notre gestion, c'est quand même nous qui payons.*

**M. Jacques River (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Pour répondre à cette question, il est clair qu'Eli10, par son représentant et avec sa direction, négocie et cherche le meilleur chemin possible entre les principaux acteurs d'un chantier.*

*Le chantier des Terrasses Volantes se situe sur deux communes et en particulier, sur deux réseaux électriques gérés par deux sociétés GRD que sont Eli10 et Viteos. Ces sociétés agissent dans l'intérêt général et collaborent pour trouver la solution la plus avantageuse pour tout le monde compte tenu notamment, de leurs zones de dessertes respectives, avec ce qui implique comme devoirs et obligations.*

**M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous sommes tenus de tracer les principaux réseaux, c'est-à-dire ; l'eau, les égouts, l'écoulement des eaux fluviales et l'électricité.*

*Par où passe, dans le plan spécial, l'alimentation électrique ? Est-ce qu'il y a un bouclage par Hauterive ?*

*Si nous n'avons pas prévu d'alimentation par Hauterive, cela voudrait dire que c'est une modification du plan spécial, avec ce que cela entraîne comme conséquences.*

**M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je vous propose d'oublier cette catastrophe car, si nous devons changer le plan spécial parce que ces deux entreprises ne s'entendent pas et que l'on doit faire mousser cette petite affaire, nous nous en sortons pas.*

*Nous le verrons plus tard dans la soirée, ce que veulent dire les plans spéciaux et les procédures que cela entraînent.*

*Il y a du courant de chantier qui vient par Hauterive, du courant définitif par le réseau de Saint-Blaise, les deux réseaux ne sont pas liés par cette basse tension. Les gens du 4<sup>ème</sup> bâtiment paieront à Viteos et les personnes des 3 autres bâtiments paieront à Eli10.*

*Au niveau du plan spécial, il n'y a pas eu ce degré de détail car les zones de compagnies électriques ont été définies en même temps que l'évolution du plan spécial puisque Eli10 s'est créée à peu près à cette époque. Les zones de dessertes électriques sont clairement définies et Viteos peut très bien dire qu'il veut rester dans sa zone de desserte et ne pas faire de concessions à une autre compagnie. Cela ne sert à rien de compliquer cet aspect du plan spécial.*

Aucune autre intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.**

## **7. Règlement communal relatif à l'approvisionnement en électricité – Redevance à vocation énergétique ; rapport à l'appui**

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par sa vice-présidente, Mme Anne-Claude Cosandey, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 décembre 2017, en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.*

*Le règlement qui est introduit ici répond à l'exigence de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et de son règlement qui impose aux communes de percevoir une redevance à vocation énergétique entre 0.3 et 0.5 ct/kWh. Le produit de cette redevance peut soit, être versé à un fonds communal ad hoc soit, si celui-ci n'est pas créé, versé au fonds cantonal.*

*La LAEL permet aussi aux communes d'ajouter une taxe ad hoc pour l'utilisation du domaine public par les réseaux électriques.*

*Le projet du Conseil communal consiste en la solution minimale :*

- 1) La redevance énergétique est fixée au minimum légal de 0.3 ct/kWh ;*
- 2) Le fonds communal saint-blaisois est créé ;*
- 3) Pas de taxe supplémentaire pour l'utilisation du domaine public.*

*Le produit de la redevance énergétique sera ainsi d'environ CHF 25'000.00/an.*

*Certains membres de la Commission auraient souhaité que le règlement soit plus ambitieux, avec un taux de redevance plus élevé, associé à une intention plus marquée en matière de politique énergétique.*

*Toutefois, le Conseil communal n'a actuellement pas de proposition d'affectation de la redevance mais, selon la loi et son règlement, il devra présenter des projets en ce sens avec des critères d'utilisation des montants perçus et d'attributions d'éventuelles subventions d'ici le 30 juin 2018.*

*En conclusion, la Commission financière de gestion accepte l'arrêté tel que présenté par le Conseil communal par 5 voix contre 2 et invite le Conseil général à en faire de même.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

### **M. Nicolas Droz (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 12 décembre dernier afin d'examiner le règlement communal relatif à l'approvisionnement en électricité – redevance à vocation énergétique.*

*La Commission a siégé en présence de M. Jacques Rivier, responsable du dicastère.*

*Le choix du minimum légal proposé par le Conseil communal nous paraît approprié dans cette période. Il est à noter que nous pourrions toujours adapter ce montant en fonction des projets à venir.*

*Ces quelque CHF 26'000.00 annuels, bien que modestes, trouveront certainement une utilisation pour un projet écologique de notre commune.*

*Nous nous réjouissons d'entendre les propositions concrètes de notre exécutif pour l'usage de ce nouveau fonds.*

*La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.

**Le Président** passe la parole à l'Entente.

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de L'Entente a étudié et discuté dans le détail la proposition de Règlement communal relatif à l'approvisionnement en électricité, redevance à vocation énergétique.*

*Sur le fond, dans la situation présente, nous sommes assez d'accord avec la solution minimale proposée par le Conseil communal dans l'attente de connaître les projets susceptibles d'être soutenus par le produit de la redevance.*

*Concernant l'amendement du PS pour une augmentation de la redevance de 0,2 ct/kWh, nous attendons le développement de ses arguments pour que les membres de l'Entente puissent se prononcer.*

*Nous nous permettons également de rappeler que la motion Marti-Zago, au sujet d'une politique énergétique locale, attend toujours une réponse.*

*Cela dit, les Conseillers de l'Entente accepteront l'entrée en matière.*

### **Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Il est inutile de rappeler qu'à notre époque, agir en faveur des énergies renouvelables pour diminuer les émissions de Co<sup>2</sup> est primordial.*

*La nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité et les Règlements communaux qui en découlent, nous donnent la possibilité d'agir et d'ajouter notre pierre à l'édifice en matière de politique énergétique. C'est une opportunité à ne pas manquer. Notre groupe a donc étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport du Conseil communal concernant le Règlement communal relatif à l'approvisionnement en électricité – redevance à vocation énergétique.*

*Plusieurs points ont été relevés ; la nouvelle loi permet l'exonération des gros consommateurs comme Innoparc. Pour être exonérés, les gros consommateurs doivent mettre en place un certain nombre de mesures favorisant l'économie d'énergie. Nous regrettons que ces mesures n'aient pas été plus détaillées dans le rapport. Les projets d'économie d'énergie « en gestation » mentionnés à la fin du rapport ne nous ont pas convaincus. Une politique énergétique doit être menée d'une manière coordonnée avec des projets concrets, des chiffres et des délais ainsi qu'une communication claire à la population. Nous regrettons qu'aucun projet détaillé ne fasse partie du rapport.*

*Pour satisfaire les exigences de la nouvelle loi, le Conseil communal a choisi le tarif à 0.3 centime par kWh en basse tension. Ceci générera un fonds d'environ CHF 25'000.00. En comparaison, avec un tarif légèrement plus haut de 0.5 centime par kWh le fonds générerait CHF 41'600.00. Cette différence de seulement CHF 4.50 par habitant par année augmenterait considérablement les possibilités de concrétiser des projets d'ordre énergétique.*

*Nous regrettons que le Conseil communal ait choisi le tarif minimum fixé par la loi et pensons que c'est une opportunité manquée. De plus, avec les 3,5% du fonds de mesures d'encouragement généré par le nouveau tarif Elinova mis en place par Eli10 dont nous sommes potentiellement bénéficiaires, ainsi qu'avec les démarches pour devenir une « Cité de l'énergie », notre commune possède de réels outils pour élaborer des projets écologiques.*

*Nous incitons le Conseil communal à développer une vraie politique énergétique et, comme premier pas, à nous proposer une affectation à cette redevance d'ici le 20 juin 2018. Dans ce sens, nous apportons un amendement à l'arrêté proposé avec les changements suivants :*

***Amendement proposé :***

*Art. 2- La commune de Saint-Blaise prélève, par l'intermédiaire du gestionnaire, une redevance à vocation énergétique auprès des consommateurs finaux d'électricité, qui en sont les débiteurs. La redevance s'élève à 0.5 centime par kWh d'électricité distribuée en basse.*

**Le Président** donne la parole au PLR.

**M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LEAL) impose aux communes d'instaurer une redevance énergétique et permet d'instaurer une redevance sur l'utilisation du domaine public. La première redevance tient de la taxe, la seconde de l'impôt déguisé.*

*La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité aura des conséquences sur le prix de l'électricité : incontestablement, ce dernier va augmenter.*

*Pour l'adaptation du règlement communal, notre exécutif fait dans le pragmatisme.*

- Il ne percevra pas d'impôt déguisé pour l'utilisation du domaine public, étant donné le bon état de ses finances.*
- Il exonère de la taxe pour les gros consommateurs, la seule entreprise concernée. Avec ce geste, il encourage des emplois, des activités économiques et de l'innovation dans notre commune.*

- *Les projets importants étant encore en gestation, le Conseil communal propose de prélever dans un premier temps 0.3 centimes par kWh. Dès que ces projets seront en phase de planification, il sera alors temps d'adapter le montant de la redevance.*

*Le PLR à l'unanimité accepte le Règlement communal relatif à l'approvisionnement concernant l'approvisionnement en électricité. Il refuse l'amendement du Parti socialiste considérant que la fin ne justifie pas encore les moyens.*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Une précision concernant les projets existants ou futurs qui pourraient se faire par ce fonds. Les communes étant dans le bleu quant à la façon de pouvoir travailler et utiliser ce fond, l'Etat a invité les communes à participer à une séance d'information et de travail le 30 janvier 2018, le but étant d'échanger sur la façon de réaliser des projets au travers de ce fonds communal.*

*L'idée est de se dire que, tant que nous ne savons pas exactement comment pratiquer, et nous pourrions vous transmettre de plus amples informations dès le mois de février.*

### **M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Il n'y a aucune commune voisine qui a pris l'option du minimum comme Saint-Blaise, nous sommes les seuls. En choisissant 0.5 centimes, on ne choisit pas le maximum, loin de là. La redevance pour la manutention est à zéro et la redevance pour l'utilisation du domaine public est également à zéro.*

*Pour que cette taxe ne soit pas un impôt déguisé, donnons-lui une visibilité et faisons concrètement quelque chose avec cet argent.*

*Nous vous encourageons à accepter cet amendement.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Une question concernant Innoparc. Nous parlons bien d'eux dans le rapport mais l'arrêté dit, à l'art. 4.- : « les consommateurs au bénéfice d'une exonération de la redevance cantonale, sont d'office exonérés de la redevance communale à vocation énergétique ».*

*On supposerait déjà qu'Innoparc est exonéré de la redevance cantonale, est-ce bien le cas ?*

### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Pour pouvoir remplir les conditions de suppression de taxes pour un gros consommateur, il s'agit de s'engager dans un processus d'économie d'énergie. Innoparc 2 est en cours de réalisation de ce processus. Innoparc 1 a signé une charte et est exonéré sur la base de celle-ci. Innoparc 2 signera*

cette charte dans le début de l'année 2018 et pourra ainsi remplir les conditions des gros consommateurs.

Ceci dit, les montants en jeu ne sont pas vraiment importants et il faut gérer également la réalité d'une entreprise qui a des collaborateurs qui travaillent sur la commune de Saint-Blaise, qui y habitent, et cela ne sert à rien de se fâcher sur ce genre de montant.

### **M. Didier Wuillemin (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Effectivement, l'économie d'énergie et les projets écologiques sont importants. Faut-il pour autant tordre le bras, même si ce n'est que CHF 4.50, des contribuables pour forcer le Conseil communal à parler d'économie d'énergie et de projets énergétiques ? Je pense que non, le PLR non plus, le budget communal, bénéficiaire pour 2018, permet des investissements dans les économies d'énergie ou des projets écologiques.

Le budget des investissements permet aussi d'aller dans ce sens-là, il ne reste plus qu'à nous donner des projets.

Je rappellerais aussi que dans ce nouveau mécanisme, si dans 3 ans rien n'a été fait, les fonds repartent à l'Etat. Pour ma part, je préfère que l'argent reste chez nous et qu'il ne parte pas à l'Etat si rien n'était proposé ou alors, que l'on propose un projet bâclé car l'on arriverait à la fin des 3 ans.

Nous refuserons l'amendement.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'interviens à titre personnel, j'ai l'impression que cette discussion est prématurée. Nous ne parlons même pas de peanuts, de quasi zéro. Le taux énergétique est quelque chose d'extrêmement sérieux qui va coûter des milliards au niveau national et des millions au niveau cantonal.

Nous sommes dans le pédagogique, je suis prêt à entrer en matière mais avec, en quelque sorte, des garanties, des informations, mais cela nous les aurons, peut-être, le 30 juin 2018.

Mon opinion et avis personnel est de rester avec la solution minimale du Conseil communal.

### **Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Quelques éléments de réflexions par rapport à ce qui a été dit. Effectivement, je crois que ce qui est important est la symbolique. C'est le message que donne le Conseil communal et le Conseil général en acceptant cet arrêté ; du minimum, de faire le minimum.

Je pense que ce n'est pas digne d'une commune qui annonce vouloir s'engager dans une démarche « cité de l'énergie » et qui se voit comme visionnaire avec des nouveaux projets d'aménagements urbains. Je pense que cette attitude du minimum est un peu dommageable.

Je pense aussi, on le voit dans le plan d'investissement, que la capacité d'investissement de la commune sera limitée dans les prochaines années et que, même si l'on parle d'un montant certes

*faible de CHF 15'000.00 par année par rapport à la différence, c'est aussi de ces montants dont on parle dans l'équilibre du budget.*

*Je vous rappelle que l'on boucle notre budget avec une provision de CHF 70'000.00, CHF 15'000.00 ce n'est pas si négligeable par rapport à cela.*

*Et puis aussi, par rapport à l'argument « d'attendre pour savoir ce que l'on va en faire ». La loi (LAEL), précise le cadre, celui donné à l'utilisation de ces montants. Il est donc donné, il s'agit juste de le préciser et savoir ce que l'on veut en faire. Si l'on attend une année pour augmenter, c'est de CHF 15'000.00 que l'on se sera passés pour ces investissements qui sont utiles.*

*C'est effectivement symbolique mais je pense que c'est un message important que les Autorités peuvent donner à la population.*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** passe vote de l'amendement.

**L'amendement est rejeté par 16 voix contre et 14 voix pour et 2 abstention.**

**Le Président** passe à la lecture du projet d'arrêté et au vote.

**Le Règlement communal est accepté par 25 voix pour.**

#### **8. Modification partielle du Règlement d'aménagement et du Règlement transitoire de construction, relativement aux ouvertures en toitures et au nombre de niveaux apparents ; rapport à l'appui**

**Le Président** passe la parole au Conseil communal.

#### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'aimerais répéter l'importance que revêtent les deux dossiers que nous allons traiter maintenant, pour le Conseil communal et aussi pour votre Autorité puisque c'est vous qui déciderez du sort de ceux-ci, plus particulièrement, du dossier des Chauderons. Ces deux dossiers nous permettent d'exercer, certes sous le contrôle de l'Etat, de manière consciente et volontariste.*

*Cette fameuse autonomie communale que l'on se plaint de voir diminuer et ceci pour des objets qui sont importants pour notre commune. Quel visage voulons-nous donner à notre village ?*

*L'ancienne localité de Saint-Blaise, qui est sous protection ISOS, est dans nos cœurs à tous. Rénover les combles, permettre de les rendre habitables, c'est rendre plus vivants ces tissus de l'ancienne localité et permettre à des familles de s'installer. Nous avons un cas concret, qui a été à l'origine des discussions, d'une famille qui souhaite agrandir son espace bâti en créant des ouvertures en toiture.*

*Pour les Chauderons, nous pouvons enfin construire, sur la dernière parcelle urbanisée sur la dernière parcelle de taille importante de notre commune, un projet que nous choisissons, que nous voulons de qualité et qui améliorera le tissu urbain mais surtout, qui nous permettra d'accueillir de nouveaux habitants dans un site splendide qui provoque l'envie des communes des alentours.*

*Même si le temps n'est plus à l'expansion à tous crins, comme cela a pu l'être dans les décennies précédentes, une commune qui construit, qui rénove et qui maintient ces infrastructures, est une commune attractive.*

*Ce que le Conseil communal vous demande, c'est d'avoir à l'esprit cette échelle plus large de l'action communale et de l'effet de cette échelle sur les décisions à prendre. Le Conseil communal vous demande également de faire confiance à ces Autorités exécutives, à ces mandataires spécialisés. Ces dossiers nécessitent des compétences pointues dans plusieurs domaines, ils nécessitent aussi un très grand volume de travail et un niveau de qualité élevée.*

*Nous ne vous demandons pas une confiance aveugle mais une confiance que vous pouvez acquérir, pensons-nous, à l'examen des dossiers que nous vous soumettons car nous nous efforçons de vous fournir des dossiers de qualités, complets, clairs et objectifs. Bien sûr, nous essayons de vous informer au mieux et de répondre à vos questions quelles qu'elles soient.*

*Le Conseil communal vous prie également, de bien vouloir débattre du niveau de qualité élevé, serein et constructif, qui a pratiquement toujours caractérisé notre action politique communale et d'éviter de tomber dans des débats égoïstes, partisans et agressifs.*

*Je profite pour vous donner deux informations :*

*1. Inauguration du Park & Ride de la Gare CFF de Saint-Blaise*

*Le Park & Ride de la Gare CFF de Saint-Blaise fait partie du plan spécial des Terrasses Volantes dont nous avons parlé tout à l'heure. Saint-Blaise a un pôle de gare, c'est-à-dire, du point de vue de l'aménagement du territoire moderne, c'est un endroit où l'on est proche du Centre, proche de tous les transports ; la voiture bien sûr, les trains, les vélos, les bus, les bateaux. C'est vraiment un Up de transports et la valorisation de cette friche qui, pendant longtemps était peu utilisée, est une chance pour le village de Saint-Blaise.*

*2. Signature de l'accord final et définitif*

*Aujourd'hui à 16h00, nous avons signé, avec l'opposant à la construction des collèges de Vigner qui a retiré ses oppositions et qui ne fera pas recours à la levée des oppositions, l'accord final et définitif. Le 15 janvier, nous commencerons donc à construire les collèges de Vigner.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

**Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par sa vice-présidente, Mme Anne-Claude Cosandey, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 décembre 2017, en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.*

**Résumé du rapport du Conseil communal**

*Le règlement actuel interdit pratiquement les ouvertures dans les toits de la zone d'ancienne localité (ZAL) puisqu'il les limite à 0,30 m<sup>2</sup>. Cette réglementation restrictive a conduit à de nombreuses demandes de dérogations qui doivent être accordées par le Conseil d'Etat. Le Conseiller d'Etat, Yvan Perrin a désiré mettre fin à cette situation et exigé une modification du Règlement d'aménagement local.*

*Le but de la nouvelle réglementation est d'améliorer l'habitabilité des combles tout en respectant la valeur du patrimoine architectural de notre village. Elle doit offrir une solution qui peut être appliquée sans avoir à recourir à des dérogations.*

*Dans le règlement proposé il est prévu de limiter la taille des ouvertures en toit à 10% pour les bâtiments de catégorie I, les plus dignes de protection, et à 15% pour les autres catégories.*



### Les remarques et la recommandation de la Commission

*Le fait qu'un cas privé soit pris comme exemple dans le rapport d'Urbaplan et placé sur une plateforme publique est questionné par la Commission. Le Conseil communal va éclaircir la portée de ce qui pourrait être une violation des prescriptions sur la protection des données.*

*D'autre part, la date de publication du 6 janvier indiquée dans le rapport est corrigée par le Conseil communal. Il est important pour l'approbation par le SAT que celle-ci ait lieu en 2017. La publication au journal officiel aura donc lieu le 29 décembre 2017.*

*Un membre de la Commission souhaiterait que l'on aille encore plus loin dans la libéralisation du règlement en faisant valoir que le bâtiment le mieux protégé est celui qui est habité.*

*Le Conseil communal défend cependant le consensus obtenu avec les autorités cantonales et demande de faire confiance aux professionnels qui se sont penchés sur le problème, y compris la Commission d'urbanisme.*

*L'important est que des règles transparentes existent et que les dérogations ne soient plus nécessaires, ce dont le Conseil communal est convaincu.*

*En conclusion, la Commission financière de gestion accepte à 5 voix pour et 2 voix contre, le projet d'arrêté tel que présenté par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission d'urbanisme.

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance du 14 novembre 2017, la Commission d'urbanisme a accepté, à l'unanimité des personnes présentes, la modification partielle du Règlement d'aménagement local.*

*Pour une part, celle portant à l'article 12.02, zone d'ancienne localité, ouverture en toiture, la modification est issue d'un groupe de travail restreint de la Commission d'urbanisme.*

*La démarche qui a conduit à la création de ce groupe de travail était de permettre de densifier l'habitat par une utilisation des combles dans la zone d'ancienne localité. Jusqu'à ce jour, il était difficile, voire impossible de créer des ouvertures, fenêtres rampantes ou lucarnes de dimensions raisonnables pour éclairer correctement des surfaces habitables. De ce fait, d'importants volumes restaient peu ou pas utilisés.*

*Par l'approbation de cet arrêté, cet état de fait sera corrigé positivement et permettra un aménagement contrôlé et harmonieux des combles des maisons de notre vieux village.*

*Le second point important de l'arrêté porte sur l'abrogation des articles 12.06.5 et 12.08.5, soit la suppression du nombre de niveaux maximums dans les zones de faible densité 1 et mixte.*

*Ces articles sont inutiles, d'autres mesures sont prévues dans la réglementation, telles que le taux d'occupation, la densité et la hauteur pour garantir un dimensionnement judicieux des constructions.*

*La Commission d'urbanisme ne regrette qu'une chose; c'est la durée de traitement par l'Administration cantonale, pour des modifications mineures du Règlement d'aménagement local. En effet, plus de 2 ans, c'est trop, beaucoup trop.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.

## **M. Laurent Crelier (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance de préparation du 18 décembre dernier, le groupe PLR s'est réjoui de l'aboutissement de ce dossier, entamé il y a plus de deux ans. La lourdeur et la lenteur de l'Administration cantonale à étudier cette demande n'ont pas découragé le Conseil communal. Ce dernier, par sa persévérance, a obtenu l'accord de principe pour la modification de ce règlement par le Conseiller d'Etat en charge de l'urbanisme directement. Le calendrier complet met en évidence l'exigence de la course d'obstacles. Théoriquement, le règlement devrait entrer en vigueur au second trimestre 2018.*

*Étant donné les demandes de plus en plus nombreuses de propriétaires voulant aménager et isoler leurs combles pour la mise en location d'appartements, il était urgent de se doter d'un règlement permettant au Vieux Village de garder son cachet tout en ne décourageant pas les propriétaires à entreprendre des travaux. Ce règlement rend aussi possible la mise à disposition de nouveaux logements à Saint-Blaise, donc l'attraction de nouveaux habitants et contribuables. Ce règlement permet aussi la densification du bâti, ce qui est en phase avec l'esprit de la loi sur l'aménagement du territoire.*

*Par sa ténacité, le Conseil communal fait de Saint-Blaise l'une des premières communes de Suisse à se doter d'un tel règlement, ce qui favorise aussi la préservation du patrimoine.*

*Grâce à ce règlement, nous luttons contre la lourdeur administrative engendrée par les demandes de dérogations et nous réduisons les risques d'erreurs architecturales voulues ou non. Les dimensions autorisées pour les différentes catégories de bâtiments sont issues de l'étude réalisée par un urbaniste et considèrent l'esthétique, la pente des toits et le positionnement de ces demeures au centre du village.*

*En conclusion, l'arrêté qui nous est présenté est complètement cohérent avec tous les projets en cours et lié au développement de notre village. Il a été mené à bien avec rigueur et dynamisme par le Conseil communal. La Commission d'urbanisme a été associée aux réflexions.*

*Pour toutes ces raisons, le groupe PLR accepte à l'unanimité cet arrêté et refuse les amendements de l'Entente. En résumé : la mouture du règlement nous convainc, le règlement peut rapidement entrer en vigueur et nous ne voulons pas que le dossier s'enlise à nouveau au SAT.*

## **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je suis entièrement d'accord que la réglementation actuelle sur les ouvertures dans les toits, est anachronique et déraisonnable et qu'un changement est urgent.*

*Mais je trouve que même avec ces modifications, le règlement reste encore inutilement sévère et pénalisant pour l'intérêt général.*

*Des règles qui pénalisent les gens qui habitent en zone d'ancienne localité, alors que ce sont justement eux qui préservent le patrimoine historique. Leur faire confiance en laissant plus de latitude pour moderniser et rendre efficaces leurs logements serait, au contraire, la meilleure garantie que l'essentiel du patrimoine historique soit transmis dans le temps.*

*Il serait à mon avis utile de se rappeler que ce patrimoine architectural si apprécié, a été bâti dans les siècles en absence de toute réglementation. Il est le reflet de l'évolution continue des techniques, des*

*modes de vie et des goûts. Est-il si difficile d'accepter que ces évolutions continuent, et même s'accélèrent, dans notre temps ? Pourquoi alors vouloir figer tout comme dans un musée ?*

*Aucun de nos bâtiments anciens n'a l'aspect d'origine. Tous ont été adaptés, modifiés durant les siècles. L'utile a été préservé, le meilleur a été introduit. C'est cela qui fait la valeur d'un patrimoine vivant. Sans besoin de règlements aussi stricts.*

*Si au moins, nos immeubles étaient classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais ce n'est pas le cas. Quasiment tous les bâtiments anciens de Saint-Blaise sont classés avec des notes de qualité historique ou architecturale plutôt moyennes. Ce qui n'enlève rien à leur valeur et importance pour notre cadre et qualité de vie.*

*Il faudrait donc peut-être aussi rester un peu modeste. On fait tout un plat de restrictions excessives pour des bâtiments qui sont classés, je cite : « d'intérêt probable » pour ceux qui ont la note plus élevée, ou avec, je cite : « des qualités d'une construction courante », ou encore, je cite : « possédant un intérêt difficile à évaluer » pour les autres.*

*Venant au détail du rapport de l'urbaniste-conseil, je suis surpris par une certaine superficialité.*

*Quand on y trouve des affirmations importantes, elles ne sont étayées par aucun chiffre, comme je cite : « l'occupation des combles ne représente qu'une densification marginale ». On aimerait savoir sur quelles données cette affirmation serait basée.*

*Il y a aussi une prescription curieuse, qui impose que, je cite : « la réalisation d'ouvertures en toitures ne doit impliquer aucune modification de la structure primaire de la charpente ».*

*Cette prescription équivaldrait, dans de nombreux cas, à interdire la meilleure utilisation de ces volumes. Elle pourrait aussi être dangereuse. En effet nous sommes en zone sismique, sujette dans le passé à de très forts tremblements de terre, que la mémoire collective a oubliés. Je reviendrai à ce propos.*

*En conclusion, au nom d'arbitraires critères esthétiques décidés par des soi-disant experts, on pénalise l'adaptation du cadre urbain à la modernité, à la sécurité et à une meilleure qualité de vie des résidents.*

*Et ceci serait voté par un pouvoir politique représentatif de personnes qui, en grande majorité, ne sont pas concernées par ces inconvénients, puisqu'elles habitent dans des bâtiments plus modernes, avec terrasses, balcons, vérandas. Et toute sorte d'ouvertures pour amener la lumière et la chaleur qu'ils prétendent interdire aux anciens logements au nom d'un sens de l'identité culturelle bien curieux : à nous la belle vue, aux autres les inconvénients.*

*Mais pensez-vous vraiment, qu'avec des velux sur 20% d'une toiture ancienne plutôt que 10%, pénaliserait gravement l'esthétique ?*

*Pensez-vous vraiment que modifier des structures et charpentes non visibles depuis l'extérieur soit préjudiciable à la préservation du patrimoine ?*

*J'ai donc soumis cinq amendements afin de rendre plus raisonnable cette réglementation.*

*Toutefois, comme un sondage d'intentions a donné des avis plutôt négatifs, lors d'une séance si chargée, je ne tiens pas à embêter tout le monde par des votations inutiles.*

*Je retire donc quatre des amendements, sauf le n° 3 qui propose d'abroger une règle qui, à mon avis d'ingénieur, est particulièrement injustifiée. Sur ce point chacun-e prendra ses responsabilités.*

## **Mme May Rousseau (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme vous avez pu le constater, le travail soigneusement mené par la Commission d'urbanisme et le Conseil communal afin d'en arriver au contenu de ce rapport, va permettre à notre village d'augmenter la densité de ses volumes habitables dans les combles de façon plus harmonieuse et sans le dénaturer.*

*Le groupe du PS soutient les modifications proposées dans ce rapport car elles mettent fin à un régime d'exception et protège, de façon judicieuse, l'aspect architectural de notre espace bâti.*

*Les options retenues nous semblent correctes pour la zone d'affectation dans laquelle nous nous trouvons (zone d'ancienne localité). L'étude jointe au rapport est bien documentée et nous a convaincus.*

*Le groupe PS soutiendra à l'unanimité l'arrêté qui nous est proposé. En revanche, il ne soutiendra pas l'amendement n°3.*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

## **M. Alexandre Buthey (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'interviens en tant que président de la Commission d'urbanisme. J'apprécie moyennement de me faire traiter de soi-disant, expert.*

*Nous avons travaillé sur ce dossier, nous avons reçu à plusieurs reprises des propositions du bureau en charge du dossier, nous l'avons renvoyé plusieurs fois car il ne nous convenait pas du tout. Il a été créé une sous-commission de cette Commission d'urbanisme, composée uniquement d'experts spécialistes reconnus dans leur domaine.*

*Au nom de défendre les gens qui ont travaillé dans cette Commission, je souhaite remettre les choses un peu en place, ce sont des gens reconnus, responsables et compétents. Il aura fallu plus de 2 ans pour être accepté, je crois qu'il faut juste remercier les gens qui ont travaillé sur ce domaine. On se passera peut-être des observations de M. Zago car quand l'on considère quelqu'un comme incompetent, je pense qu'il faut déjà regarder ses propres compétences.*

## **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je souhaite préciser deux choses :*

- 1. Lorsque nous parlons du point 3 de l'amendement, nous parlons de la structure primaire. Nous parlons vraiment de l'ossature de base sur laquelle nous allons poser le toit avec chevronnage. Cela ne veut pas dire que nous ne toucherons pas la structure, cela veut simplement dire que nous ne toucherons pas aux pannes intermédiaires et aux pannes faîtières.*
- 2. Ce dossier est déjà passé au Service de l'aménagement du territoire, il a déjà été analysé. Modifier cet amendement n'est pas du ressort seul du Conseil général. Cela voudrait dire qu'il faudrait renvoyer tout le dossier dans les services compétents alors qu'il y a des gens qui attendent pour construire. On les a cités, malheureusement ; peut-être que le nom n'aurait jamais*

dû sortir sur le domaine public, mais c'est quand même à cause de leur cas que cela fait 4 ans qu'ils attendent pour construire. Je sais que le Conseiller communal en charge du dicastère à l'époque était M. Deschenaux.

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*J'aimerais revenir sur un certain nombre de points.*

*La première chose concerne la publication d'un nom privé. Effectivement, nous avons là, complètement loupé la chose, nous ne nous en sommes pas rendu compte, mais vous aurez peut-être constaté que nous avons corrigé le tir et nous avons retiré des annexes du rapport toutes mentions privées à un nom.*

*Concernant ce que vient de dire M. Ryser au sujet de la structure primaire des toitures, je précise encore que cet article est valable pour les bâtiments de 1<sup>ère</sup> catégorie uniquement et pas pour les autres, ce qui diminue le nombre de bâtiments impliqués.*

*La Commission et l'Office de protection de monuments et des sites ont estimé que les monuments de catégorie 1, même s'ils sont catégorisés de manière moins impressionnante, valent la peine d'être protégés.*

*Je remercie M. Zago d'avoir enlevé les trois-quarts de ses amendements. L'anarchie, ne pas avoir de réglementation, laisser les gens faire ce qu'ils veulent, même si dans le passé, ce que je ne crois pas, je pense que la communauté des politiciens dans les villages et à Saint-Blaise aussi, a toujours eu à cœur de faire attention à ce qu'elle faisait avec ses bâtiments et n'a pas laissé construire n'importe quoi.*

*Le Conseil communal vous propose de refuser cet amendement.*

**Le président** prend note que 4 des 5 amendements ont été retirés. Le point n° 3 sera mis au vote.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*Juste une précision concernant l'intervention de M. Ryser. Il se trouve que le Parti socialiste a fait une demande d'information concernant l'acceptabilité de ce type d'amendement. Le Service des communes a confirmé que la commune a le pouvoir de changer cet article sans que cela repasse devant le Service de l'aménagement du territoire. C'est l'avis de M. Leu, chef du Service des communes. L'amendement est considéré comme recevable et je pense que, si de manière tout à fait hypothétique, il était accepté, il modifie simplement le règlement de construction et entre en vigueur.*

**Le Président** passe à la lecture et au vote de l'amendement.

**L'amendement est refusé par 26 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions.**

**Le Président** passe à l'examen du projet d'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté par 31 voix et 1 abstention.**

## **9. Modification partielle du Plan d'aménagement local du secteur « Les Chauderons » ; rapport à l'appui**

**Le Président** précise que le Conseil communal a rajouté un art. 3.- La date du préavis du DDTE. Les autres articles sont ainsi décalés. La parole est donnée à un membre du Conseil communal :

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je n'aimerais pas plomber l'ambiance. Vous avez reçu en date du 18 décembre 2017, une lettre de l'Association pour le développement harmonieux de Saint-Blaise signé par M. Fabien Wolfrath contenant des considérations relatives à la parcelle des Chauderons.*

*En principe, le Conseil communal ne commente pas ce genre d'interventions considérant, qu'elles font parties du jeu démocratique. Dans le cas présent, le Conseil communal a été choqué, non seulement par le fait que ce document contient beaucoup d'erreurs, des imprécisions et des comparaisons qui ne font pas sens, mais surtout, par les insinuations malhonnêtes et à la limite de la diffamation, adressées au Conseil communal, à ses mandataires, aux Services cantonaux et aux propriétaires du terrain.*

*Le Conseil communal, à ce stade, ne répondra pas, point par point à ce mauvais papier, mais il tient à rejeter toutes les insinuations qui visent à faire croire que les aspects environnementaux n'ont pas été suffisamment pris en compte, voire pas du tout. Que le Conseil communal, son Administration et les Services cantonaux ont utilisé les outils réglementaires dans le but de tromper les citoyens, de les traiter de manière illégale et, plus grave encore, qu'il y aurait des dissimulations financières.*

*Le Conseil communal regrette que les opposants, qui ne savent vraisemblablement pas comment masquer leurs raisons, simplement égoïstes, utilisent des arguments fallacieux et mensongers d'un niveau qui ne nous semble pas très digne, pour le moins.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

### **M. Roland Canonica (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par sa vice-présidente Mme Anne-Claude Cosandey, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 décembre 2017, en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.*

#### **Modification du Plan d'Aménagement Local (PAL)**

*Ce rapport traite de la modification du PAL pour le secteur des « Chauderons ». Comme déjà fait pour « Le Maley » et pour le périmètre de construction du « Vigner ». Ces modifications du Plan aménagement local doivent permettre l'établissement d'un projet qui, respectant l'intégralité des directives imposées par l'Etat, s'adapte tant à la topographie qu'au cadre du secteur tout en répondant aux critères modernes de construction.*

*Après que fut relevé le fait que le passage de zone d'habitat groupé à zone de moyenne densité représente une plus-value alors que d'autres contraintes signifient une moins-value du terrain, le Conseil communal a expliqué que l'Etat n'avait pas fait valoir la taxation d'une plus-value foncière et que la volonté du Conseil communal était d'urbaniser de manière optimale une zone déjà acquise à l'urbanisation.*

*La Commission se penche sur la dérogation autorisant le passage de la hauteur maximale à la corniche de 7,50 mètres réglementaires en zone de moyenne densité au nord des voies CFF à 15 mètres dans le but d'obtenir une bonne intégration des 3 immeubles d'habitat groupé ce qui représenterait un cadeau à l'investisseur. Le Conseil communal explique que la modification demandée du PAL est un instrument devant permettre un meilleur projet avec plus de terrain libre ou verdure autour des immeubles et surtout une segmentation en trois, autorisant une perméabilité Nord-Sud plutôt qu'un seul bloc type « serpent » tout en respectant les règles de densité imposées par l'Etat.*

*Il est à noter que le nombre de logements visé à terme est de 49. Toutefois, ce nombre pourra varier dans le cadre du règlement adopté.*

*Sur le plan chronologique, cette demande de modification du Plan d'aménagement local, et par conséquent les informations contenues dans le rapport du Conseil communal, se base sur les remarques contenues dans le préavis provisoire émis par l'Etat. Le préavis définitif signé du chef du DDTE, signifiant le blanc-seing des services de l'Etat à ce projet et donc la confirmation que les demandes figurant dans le préavis provisoire ont été respectées, est en possession du Conseil communal depuis le 14 décembre 2017.*

*Si le Plan d'aménagement local et ses modifications sont de la compétence du Conseil général, le Plan de quartier est de la compétence du Conseil communal et ne concerne pas la demande étudiée.*

*La Commission accepte le projet de modification du Plan d'aménagement local, secteur « Chauderons » par 5 voix favorables et 2 voix contre.*

#### *Demande de crédit d'engagement de CHF 1'874'400.00 et aspects financiers.*

*Le calcul des taxes d'équipement s'effectue sur la base du règlement d'aménagement communal. La Commission prend note que la projection proposée par le Conseil communal est plutôt raisonnable. Afin de faciliter les opérations et dans le but d'obtenir une estimation financière pour l'ensemble du projet, un calcul global a été fait, sujet de la demande de crédit, les contributions du constructeur venant ensuite en déduction de ce montant tel qu'il est d'usage de le faire.*

*À la demande d'explications sur le montant projeté des revenus fiscaux attendus, le Conseil communal explique qu'il s'est basé sur une pratique de l'Etat estimant que pour des villas doubles ou triples un revenu moyen par famille s'élèverait à CHF 250'000.00 et la fortune à 1 million sans prendre en compte la valeur de l'immeuble.*

*La Commission estime pour sa part ce revenu moyen comme très optimiste mais l'argument présenté que même si la moitié seulement de la somme prévue devait rentrer dans la caisse communale le projet serait source de bénéfice pour la commune satisfait la Commission.*

*La Commission s'interroge sur la démarche consistant à mettre à la charge de la caisse communale le raccordement au télé-réseau. Elle demande au Conseil communal de poursuivre sa réflexion sur cette question et d'informer la Commission du résultat de son étude.*

*La Commission accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 1'874'400.00 pour les travaux d'équipement et d'amélioration y relatif du secteur « Chauderons », par 5 voix favorables et 2 voix contre.*

*En conclusion, la Commission financière et de gestion accepte les 2 projets d'arrêtés tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

## **M. Nicolas Droz (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie, ce mardi 12 décembre dernier, afin d'examiner pour le secteur « Les Chauderons », une demande de crédit d'engagement de CHF 1'874'400.00 pour les travaux d'équipements et d'améliorations nécessaires aux raccordements des équipements aux limites extérieures du Plan de quartier.*

*La Commission a siégé en présence de M. Jacques Rivier, responsable du dicastère, M. Alain Jeanneret, Conseiller communal et de M. Thierry Schmidlin, chef d'exploitation.*

*Pour ce qui concerne la Commission, c'est-à-dire l'eau de boisson, l'électricité et le téléseu, il apparaît que les équipements proposés sont cohérents avec le projet.*

*Pour la défense incendie, il y a également assez de pression à cet endroit.*

*La Commission a accepté cette demande de crédit à la majorité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

## **M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par Mme Helene Eberhard remplaçant Mme May Rousseau, excusée, la Commission des travaux publics s'est réunie le 13 décembre 2017, en présence de 5 de ses membres (deux membres étant excusés), ainsi que de deux représentants du Conseil communal.*

*Le Conseiller communal, M. Alain Jeanneret, nous a présenté en détails le rapport concernant la modification partielle du Plan d'aménagement local du secteur « Les Chauderons » et le Conseiller communal, M. Caryl Beljean, la demande de crédit liée aux raccordements des équipements aux limites extérieures du quartier.*

*La Commission des travaux publics relève l'excellent travail effectué par le Conseil communal et la qualité de l'information présentée sur ce sujet sensible. Elle a apprécié la présence et la présentation du Conseiller communal, M. Alain Jeanneret.*

*Plusieurs points figurant dans le rapport ont été expliqués à la Commission. Les points particuliers suivants sont à relever :*

- *Le développement à l'Ouest de la parcelle (Carrière des Vardes) a été envisagé. Mais au vu des exigences de la LAT, les possibilités de développement dans cette zone sont très limitées.*
- *Le Plan d'aménagement local « Les Chauderons » respecte les contraintes des zones moyenne densité de la commune en y ajoutant des contraintes supplémentaires liées à la situation locale (densité, taux d'occupation et dimensions).*
- *Le nombre d'unité sera bien de 49.*
- *Actuellement, le réseau d'évacuation des eaux permet d'absorber les quantités nouvelles du nouveau quartier, excepté un petit tronçon situé dans la route de Lignièrès qui poserait problème avec le 100% des constructions réalisées. Ce problème sera résolu par la mesure 4 du PGEE, qui sera certainement réalisée avant que la totalité du quartier des Chauderons soit terminé. Le*



*Conseil communal restera attentif à ce point en fonction de l'avancement de l'utilisation des parcelles des Chauderons.*

- *La Commission relève que la gestion du trafic de chantier sur le chemin du Villaret est primordiale et souhaite être informée de la méthode avant le début des travaux. Des aménagements provisoires seront nécessaires sur le chemin du Villaret, mais également en aval sur les routes de Lignièrès et de Daniel-Dardel où le trafic de poids lourds est déjà important, des mesures de modération du trafic sur ces axes sont à envisager pour assurer la sécurité de tous les usagers.*
- *La route de desserte située dans le Plan de quartier des Chauderons sera une route privée, l'entretien et le déneigement de cette route seront à charge des propriétaires.*

*Suite aux compléments apportés, la Commission des travaux publics soutient à l'unanimité des membres présents l'adoption de ces deux rapports sans amendement, et demande au Conseil général d'approuver :*

- *La modification partielle du Plan d'aménagement local du secteur « Les Chauderons ».*
- *La demande de crédit CHF 1'874'400.00 pour les travaux nécessaires aux raccordements des équipements aux limites extérieures du Plan de quartier.*

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission d'urbanisme.

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance du mardi 5 décembre 2017, la Commission d'urbanisme a approuvé les modifications du Plan d'aménagement portant sur le secteur des Chauderons.*

*C'est avec satisfaction qu'elle a pris note des objectifs voulus par le Conseil communal soit ; la réalisation d'un projet d'architecture et d'urbanisme de qualité, une utilisation rationnelle du sol et des équipements, une bonne intégration du quartier dans son environnement bâti et non bâti, ainsi que d'une bonne gestion du développement de l'urbanisation dans le temps, par des étapes de constructions.*

*De plus, la Commission a également pris acte avec bonheur de la volonté du Conseil communal de rechercher une intégration paysagère, par la préservation des éléments naturels paysagers dignes d'intérêts existant sur ce site, tels que des haies vives et des murs de pierres sèches.*

*De plus, la Commission d'urbanisme a apprécié le fait de vouloir conserver un caractère ouvert, caractéristique de cet espace. De ce fait, une forte arborisation des terrains privés et un fort cloisonnement des parcelles privées individuelles ne sont pas recommandés.*

*La Commission d'urbanisme a pris acte avec satisfaction que la modification partielle du Plan d'aménagement va permettre une réduction du nombre potentiel d'habitations, qui vont ainsi passer de 80 possibles à 49.*

*La Commission d'urbanisme engage le Conseil général à approuver, sans restriction, le changement partiel du Plan d'aménagement en réaffectant la zone d'habitat groupé (ZHG) en zone de moyenne densité (ZMD).*

*Elle profite également de ce rapport pour remercier le Conseil communal pour le travail qu'il a effectué sur ce dossier.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirent s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Aucun projet ambitieux ne s'est fait en un jour. Cela est vrai pour tous les projets immobiliers qui poussent en Suisse et dans le monde, cela est vrai à l'échelle saint-blaïsoise. Les anciens et les moins anciens nous ont raconté les épopées des Bourguillards, du Serpent, des Jardins du Tilleul ou du Clos Doré.*

*Le PLR ne jugera pas la valeur architecturale de ces projets... mais plutôt leur apport dans le développement de Saint-Blaise. De nouveaux arrivants sont devenus contribuables, les contribuables se sont investis dans la vie saint-blaïsoise, ce dont ont pleinement bénéficié les clubs sportifs, les associations culturelles et les partis politiques qui ont pu ainsi se renouveler. Mais aucun des projets précités ne s'est réalisé sans déclencher l'ire des opposants, des pétitionnaires et des grincheux. Et tous, par différents moyens, ont fait valoir des arguments de diverses natures pour freiner la progression des projets. Cela fait partie du jeu.*

*Le projet des Chauderons n'échappe pas à cette règle.*

*Par rapport à ce dossier, le PLR ne vit pas dans sa bulle. Il a entendu les doléances des uns, les revendications des autres. Même, s'il n'est pas courant de parler de l'autre pour affirmer ses convictions. Laissez-nous dresser un mini-portrait des opposants des Chauderons.*

- **Qui sont-ils ?** Ils le prétendent : une grande partie des adhérents au mouvement « Chauderons non merci ! » ne sont pas des riverains. Info ou intox ? Nous sommes néanmoins convaincus que plus on s'approche des Chauderons, plus le taux d'adhésion au mouvement est élevé.
- **Qu'est-ce qui les motive ?** Les procéduriers s'opposent à l'attitude irrespectueuse des autorités cantonales et communales envers l'environnement qui se traduit par le déni de la LAT. Les jusqu'aboutistes demandent un moratoire de tout projet immobilier aux Chauderons, car un moratoire ne comporte aucun risque d'indemnités notoires. Les tacticiens demandent de différer la réalisation du projet, jusqu'à la concrétisation d'un accès routier adéquat, d'accès piétonniers et cyclistes sûrs et d'une desserte de transports publics. Les progressistes craignent qu'on massacre un espace naturel apprécié par de nombreux promeneurs, joggers et bikers. Les stratèges enfin, proposent une affectation des parcelles 3208 et 4480, en zone de faible densité. Si tous avancent des arguments différents, ils ont le même objectif : faire couler le projet.
- **Que disent leurs mentors ?** Pierre-André Rumley leur fait : « La commune vous dira qu'elle a besoin de bons contribuables, mais c'est un argument dépassé. ». Sylvie Barbalat du WWF les encourage en dénonçant : « Dans le cadre de la LAT qui impose au canton de diminuer ses surfaces de zone à bâtir, on aurait attendu que le canton choisisse de remettre cette parcelle en zone agricole. Que nenni. La commune de Saint-Blaise fait un lobbying intensif auprès du canton pour conserver cette parcelle en zone à bâtir ». Habiles, les opposants s'assurent le soutien d'éminences pour semer le doute. Mais les conseillers ne seront pas les payeurs.

*En résumé, un groupe de citoyens s'oppose à la modification du Plan d'aménagement local des Chauderons en insinuant notamment qu'il y a tromperie réglementaire, dissimulations financières et que le Conseil communal et le promoteur excellent dans le story-telling pour présenter le projet. Cavaliers, les opposants ne passent pas par l'Administration communale pour envoyer des courriels aux membres de notre législatif ; ils préfèrent utiliser les adresses courriel transmises par « nous ne savons qui ». Pas toujours conséquents, ils élisent une Conseillère générale sur la base d'un*

*programme anti-Chauderons qui démissionne ensuite du législatif communal à la vitesse grand V. Proactifs, ils ont déjà invité la population à rejoindre le mouvement et à organiser un référendum contre la décision.*

*Mais ce brouhaha ne déstabilise aucunement le PLR, qui a préparé sa position en considérant 4 points :*

- 1. Le projet des Chauderons, avant d'être un projet immobilier, est un projet de développement. Il ne concerne pas seulement les riverains de la parcelle des Chauderons, mais tous les saint-bloisais, de la rue de la Musinière au chemin des Plaines, de la Grand'Rue au chemin des Fourches. La réalisation du projet devrait permettre l'attraction de 150 habitants, soit 4.6% de la population saint-bloisaise. Ces nouveaux habitants trouveront leur bonheur auprès des annonceurs de la brochure « Bienvenue à Saint-Blaise » ainsi qu'auprès des artisans et des commerces répertoriés dans notre commune. Ils intégreront les sociétés locales.*
- 2. Dans son budget 2018, le Conseil communal met le doigt sur des difficultés qui pointent à l'horizon et qui sont dopées par le refus du budget cantonal. Avec le budget 2018, les communes ont déjà trinqué et ce ne fut que l'apéritif. À la fin 2018, Saint-Blaise aura aligné 5 exercices bénéficiaires consécutifs. Mais 2019 et 2020 seront à nouveau déficitaires. 44 millions d'investissement seront investis entre 2018 et 2021. La péréquation intercommunale réservera son lot d'incertitudes. Si Saint-Blaise veut continuer à être un village attractif et accueillant, s'il veut continuer à soutenir le théâtre du Passage, à encourager la pratique du sport à la Patinoire du Littoral et à l'anneau d'athlétisme de Colombier, s'il veut rester fiscalement attractif, Saint-Blaise doit pouvoir compter sur la manne de nouveaux contribuables. Le projet des Chauderons nous en procure au moins 49.*
- 3. Dans les différents rapports du Conseil communal et des quatre Commissions consultées, le groupe PLR lit les remarques suivantes : accès piétonniers principalement par les chemins des Champs-aux-Prêtres, des Carrières et des Vignerons et de manière secondaire par le chemin des Rochettes ; amélioration des conditions de visibilité et des conditions de croisement de la route au chemin des Rochettes; projet d'architecture de qualité ; utilisation rationnelle du sol et des équipements ; bonne intégration du quartier dans son environnement bâti et non bâti ; bonne gestion du développement de l'urbanisation dans le temps ; intégration paysagère ; absorption à temps des quantités nouvelles d'évacuation d'eau ; mise en garde des entreprises par rapport au trafic pendant le chantier ; réponses aux critères modernes de construction ; plus de terrain libre ou de verdure autour des immeubles ; blanc-seing des services de l'Etat au projet. Toutes ces remarques formulées rassurent pleinement le groupe PLR.*
- 4. Ce soir, nous votons un rapport sur la modification d'un Plan d'aménagement local. Le fait de construire 3 immeubles collectifs et 8 maisons individuelles permettra, non seulement d'attirer des contribuables avec des moyens financiers très importants mais également d'autres citoyens avec des moyens financiers un peu plus modestes. La définition de ce Plan d'aménagement local est un des derniers espaces de liberté accordé à une commune. Les normes fixées tiennent compte de la topographie du terrain et de la volonté d'éviter des terrassements importants, sources de nuisance lors du chantier. Effectivement nous faisons du sur-mesure pour un quartier de 150 habitants. Le pragmatisme nous guide. Pour d'autres grands projets à Saint-Blaise, des concessions, influencées par ce même pragmatisme, ont été faites. Élément rassurant : le Service de l'aménagement du territoire, qui sanctionne en fonction des règlements et des lois mais aussi en fonction des risques des procédures, veille au grain. Aucune dérogation ne peut être faite sans son aval.*

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Neuchâtel est assimilé à un enfer fiscal. Le taux de chômage et le taux d'aide sociale sont élevés. Le canton connaît une crise de ses finances publiques. Avec 1.23%, la progression de la population neuchâteloise entre 2013 et 2016 est la 25<sup>ème</sup> du pays, la moyenne suisse se situant à 3.44%. Seul le canton d'Uri fait moins bien avec 0.78%. Figurez-vous, pendant cette même période, Saint-Blaise avec ses 3'231 habitants a vécu une croissance négative de - 1.2%.*

*Malgré ce tableau noir, il y a encore des entrepreneurs qui veulent investir dans le canton de Neuchâtel. Nous pouvons nous réjouir qu'ils toquent à la porte du Conseil communal avec des projets ambitieux qui apportent une plus-value à Saint-Blaise. Sur le montant de CHF 1'874'400.00 figurant sur la demande de crédit des travaux d'équipement et d'amélioration, CHF 717'200.00 seront à la charge du promoteur. Enfin, la réalisation d'un tel projet donnera aussi du travail aux entreprises des arts et métiers, que nous espérons localisées à Saint-Blaise et environs.*

*On ne peut pas déplorer l'exode des bons contribuables et la croissance démographique anémique de notre canton et ne rien entreprendre. On ne peut pas toujours s'en remettre aux autres. Dire oui à la modification partielle du Plan d'aménagement local du secteur « Les Chauderons » et à la demande de crédit d'engagement de CHF 1'874'400.00, c'est dire oui à Saint-Blaise et dire oui au canton de Neuchâtel.*

*Le groupe PLR accepte le rapport à l'unanimité et se tient prêt à soutenir le dossier en cas de référendum.*

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*En référence au titre de L'Express d'aujourd'hui : « s'attaquer aux Chauderons avant de s'approcher du caquelon », nous aurions plutôt préféré le caquelon avant Les Chauderons car la fondue crée la bonne humeur.*

*Cela dit, au vu du sujet de grande importance, l'Entente saint-blaïsoise aurait préféré de traiter une révision du Règlement d'aménagement des Chauderons dans le cadre de la révision générale du Plan d'aménagement local, comme d'ailleurs indiqué dans le programme électoral de l'Entente. Ou, à défaut, une séance extraordinaire en début d'année aurait pu introduire ce sujet.*

*Néanmoins, nous reconnaissons sans autre, qu'un important travail a été réalisé.*

*Ainsi, chacun-e pourra prendre position en connaissance de cause.*

*Cela dit, les Conseillers de l'Entente interviendront à titre personnel et voteront selon leurs propres convictions.*

### **M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Que construire aux Chauderons ? Quelles règles urbanistiques et d'aménagements faut-il fixer pour ces parcelles ? Telles sont les questions qui nous sont aujourd'hui posées.*

*Le rapport sur la modification du Plan d'aménagement local du secteur « des Chauderons » et la demande de crédit pour les travaux d'équipements ne nous demandent pas de répondre à la question : Faut-il construire sur les parcelles « des Chauderons » ?*

*Ces parcelles sont actuellement des zones à bâtir car le quartier des Chauderons est inclus dans l'agglomération neuchâteloise, à l'intérieur de laquelle le développement de l'urbanisation doit se faire en priorité.*

*À ce propos, je vous rappelle que nous avons reçu un rapport d'information l'année dernière sur le Plan directeur régional (dans lequel nous trouvons « Les Chauderons » comme zone à bâtir) et que personne au sein du Conseil général n'a trouvé à redire.*

*Aujourd'hui, cette modification du Plan d'aménagement local propose de passer ces parcelles affectées en zone d'habitat groupé soumissent à Plan de quartier, à une affectation en zone en moyenne densité. Nous avons aujourd'hui la possibilité de passer d'un projet avec 80 unités de logements à un projet à 49 unités. Pour tenir compte de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, le canton exige de respecter une densité minimale de 0.9 m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup>.*

*Le choix positif de limiter l'impact des bâtiments au sol à 20% et de respecter la densité minimale a pour conséquence une augmentation de la hauteur des bâtiments.*

*La modification partielle du Plan d'aménagement local est une procédure légale prévue par l'aménagement du territoire. À Saint-Blaise, des modifications partielles, comme celle présentée aujourd'hui, ont déjà été entreprises pour d'autres projets tels qu'en 2006 pour la zone équestre du Maley ou en 2013 pour la zone des collèges de Vigner.*

*Ces nouvelles habitations permettront d'accueillir des familles, des couples... mais ce projet ne représente pas une mixité de logements que nous aurions souhaitée. En réalisant ce projet nous ne proposons pas de nouveaux appartements à prix modérés sur notre commune, c'est clair, et nous le regrettons. Actuellement il est difficile de mener à bien des nouveaux projets de logements à prix modérés avec un montage financier réaliste. Mais ce projet avec la venue de 150 habitants permettra à notre commune de continuer à investir et à réaliser d'autres projets comme par exemple celui en cours rue de la Musinière.*

*La construction aux Chauderons à la limite de la zone d'urbanisation de notre commune aura un impact environnemental conséquent. Mais il sera moindre par rapport à celui qui pourrait s'appliquer en cas de refus de cette modification du Plan d'aménagement local. Nous rendons le Conseil communal attentif au fait qu'un suivi des engagements (entre autres environnementaux) qui seront pris dans le Plan de quartier est nécessaire. Une transparence et une accessibilité aux documents de référence sont souhaitées. La collaboration avec le Groupe Nature doit être vue comme une chance pour ce projet et tout doit être fait pour qu'une confiance mutuelle perdure.*

*Beaucoup de questions ont été posées lors de la présentation publique du projet le 25 octobre dernier sur les voies d'accès à ce quartier. Ces interrogations sont légitimes mais les études sérieuses effectuées par le bureau Boss et par l'EPFL leur apportent des réponses convaincantes et crédibles. La route de desserte actuelle avec les aménagements prévus sera proportionnée par rapport à l'augmentation du trafic qu'occasionnera ce nouveau quartier.*

*De l'avis du groupe socialiste « à l'heure d'aujourd'hui » comme on dit, nous ne lancerions pas ce genre de projets. Mais nous ne pouvons pas faire comme si les décisions prises dans le passé n'avaient pas été prises. Cela serait irresponsable. Les conséquences en cas de refus de ces deux arrêtés sont suffisamment importantes pour qu'un choix de raison soit effectué.*

*Une clarification est à apporter concernant Mme May Rousseau membre de notre groupe. L'hoirie Haussener n'est plus propriétaire des deux parcelles des Chauderons depuis la mi-octobre 2017. Les votes d'aujourd'hui n'auront donc aucune conséquence pour elle ou sa famille.*

*Pour conclure, ce projet conséquent pour la commune nous est présenté de façon sérieuse par notre exécutif après avoir suivi et respecté les procédures légales en vigueur, dont la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.*

*Ce projet est cohérent par rapport à une volonté de densification des espaces bâtis et à proximité. Ce n'est pas du mitage. Nous ne construisons pas sur une zone agricole mais bel et bien, sur des parcelles constructibles.*

*Le groupe socialiste votera à sa grande majorité favorablement aux deux arrêtés proposés.*

### **Mme Dominique Quiroga (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nombreux sont ceux qui, dans cette assemblée, pensent que notre responsabilité politique de Conseillers généraux est de mener à bien ce projet puisqu'il avait été initialement voulu, il y a plus de 20 ans et, puisque que le développement de Saint-Blaise avec de nouveaux habitants, fortunés si possible, leur paraît essentiel pour garantir la bonne santé financière de notre commune.*

*Pour moi voyez-vous, notre responsabilité politique de Conseillers généraux est avant tout de mener une réflexion distanciée prenant bien sûr en compte, les facteurs économiques et sociaux mais aussi et désormais, peut-être même en priorité, l'équilibre écologique dans lequel nous nous inscrivons et la garantie pour tout projet d'avoir le moins d'impact négatif possible sur celui-ci, comme cadre et base de toutes nos décisions.*

*À Saint-Blaise, nous avons été plus de 65% de votants à opter pour un renforcement de la LAT (peut-être avez-vous, vous aussi, voté pour ?). Ce n'était pas seulement pour lutter contre le mitage ailleurs, en Valais, mais aussi pour éviter l'émiettement des espaces et le mitage ici au sein même de notre commune !*

*Notre Plan directeur cantonal lui aussi en précise le contour en rappelant que « de nouvelles zones à bâtir importantes ne sont admissibles que là où la desserte par transport public est suffisante... et si le développement souhaité s'inscrit dans un projet de territoire cohérent et durable à l'échelle régionale et cantonale... » (fiche U11 du Plan directeur cantonal).*

*De ce point de vue, l'aménagement du Plan local pour permettre un projet des Chauderons, même relicté, et soutenu par des autorités cantonales à la recherche de retombées fiscales sur la future plus-value est un non-sens. Cet aménagement n'est pas acceptable car en le votant, nous allons favoriser un projet immobilier excentré, comprenant des immeubles de 15 mètres de haut, sans accès adéquat et éloignés de tous transports publics : l'arrêt de bus cité dans le rapport est franchement anecdotique : à plus de 500m et avec 5 dessertes par jour en tout pour tout !*

*Cela ne peut que concourir à renforcer l'usage de la voiture pour les déplacements de ses habitants, ce qui viendra en plus et en conséquence, engorger aussi le bas du village ! S'il s'avère souhaitable d'attirer de nouveaux habitants pour garantir le dynamisme de notre commune, alors réfléchissons au moins à la lumière des données écologiques et urbanistiques d'aujourd'hui et en premier lieu, respectons la loi d'aménagement du territoire que nous nous sommes données : concevons et construisons de réels éco-quartiers, proches des transports publics. Et s'il faut densifier, densifions à partir du centre, et non pas de la périphérie ! (Et s'il faut, « aux Chauderons », se résoudre à construire en périphérie, choisissons alors de la faible densité...) De plus, cela crée une brèche dans un espace naturel jusque-là préservé et fait disparaître une portion non négligeable d'environnement riche en biodiversité.*

*Ce dernier élément vous paraît-il accessoire ? Tout le monde n'a pas la même conscience de l'urgence à agir et réagir. Mais l'impact d'un tel projet immobilier dans cette portion de nature est-il si négligeable ? Du point de vue protection de la nature, on ne trouve dans ce qui nous est soumis que des vœux pieux ou des effets de vocabulaire ! Concernant l'intégration paysagère de 3 immeubles de 5 étages – pardon : avec 1 parking pas enterré, plus 3 niveaux, dont le dernier avec duplex, ce sont 3 constructions de forte densité qui voisineront avec des surfaces agricoles et une zone à faible densité sur le devant... Donc cette « excellente intégration paysagère recherchée » (pour reprendre*

*les termes du rapport), vous me permettrez d'en douter ! C'est surtout probablement une excellente plus-value financière liée à la promotion d'appartements avec vue sur lac, qui est là recherchée ! Enfin, concernant la praticabilité et la sécurisation des accès et des dessertes pour la mobilité douce, vous aurez noté le minimalisme qui semble la prévaloir : principalement quelques bandes jaunes, 2-3 potelets et toujours pas de trottoir sur la portion de la route de Lignières en aval du chemin des Rochettes, alors même qu'on dit souhaiter encourager les futurs habitants à circuler à pied.*

*Pour toutes ces raisons, je vous propose de ne pas entrer en matière et refuser cette modification du Plan d'aménagement local et ce crédit de 1,8 millions de frais d'équipements qui l'accompagne !*

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** passe à la discussion générale.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Permettez-moi d'ajouter quelques compléments personnels à ce débat.*

*Pour la troisième fois en cinq ans, il me semble que notre microcosme politique va droit comme un train sans frein vers une confrontation référendaire avec la société civile.*

*L'histoire de ce projet pour les Chauderons, est celle d'une chaîne de décisions prises sur la base d'une seule solution et configuration, agréée entre le Conseil communal et un promoteur. Solution qui d'ailleurs nous a été présentée dans un document complet il y a seulement 15 jours. Avant cela, tout ce qu'on avait comme information concrète se limitait à des mots, quelques images et quelques chiffres vus furtivement lors de présentations.*

*Pourtant, dans un projet qui concerne de si nombreux intérêts divers et tous légitimes, une large consultation préalable sur la base d'un projet documenté aurait été la meilleure manière pour aboutir à des solutions qui ne seraient pas, comme on veut le faire aujourd'hui, passées en force, mais qui auraient au contraire la force du compromis.*

*Ne serait-ce pas mieux, puisqu'on a finalement accès à tous les documents du projet et nous sommes encore à temps, de marquer une pause dans le processus de décision ?*

*Et ainsi, reprendre le projet des Chauderons par un meilleur bout en l'ouvrant à une consultation formelle comme il se fait couramment à la Confédération et au Canton, afin d'arriver à une solution de compromis qui tienne compte de la situation de droit puisque le terrain est privé et dézonné mais aussi de tous les autres intérêts légitimes exprimés par notre société civile ?*

### **M. Didier Wuillemin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'aimerais juste revenir sur ce qu'a dit M. Jeanneret auparavant au sujet d'un courriel que les Conseillers généraux ont reçu d'un M. Franco Ballestracci. J'ai mené une petite enquête afin de savoir s'il était habitant de la commune ou s'il était membre du Conseil général.*

*Dès lors, comment se fait-il qu'il ait accès aux adresses e-mail, si ce n'est pas le fait d'un membre de notre hémicycle ? Pas besoin d'être un grand enquêteur pour restreindre le nombre de coupables.*

*À l'heure où la protection des données de la sphère privée est si sensible, je trouve totalement inadmissible qu'un membre de cet hémicycle ait pu donner, sans vergogne, nos adresses e-mail privées ou professionnelles.*

*Le Conseil général est facilement accessible par l'Administration communale, par son Président, chacun est libre de s'exprimer et de transmettre par ce biais-là ce genre de courriels ou d'interventions.*

*Je trouve totalement inacceptable que ce genre de courriels de l'Association pour le développement de Saint-Blaise nous soit parvenu de cette façon-là.*

**Le Président** passe à l'examen du projet d'arrêté de la modification partielle du Plan d'aménagement local du secteur « des Chauderons » et au vote.

**L'arrêté est accepté par 29 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

**Le Président** passe à la lecture du projet d'arrêté de la demande de crédit et au vote.

**L'arrêté est accepté par 29 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

## **10. Communications du Conseil communal**

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Tout d'abord, des remerciements pour l'approbation que vous avez donnée, ce soir, au Conseil communal dans ces différents projets, qui sont tous d'importance. Nous savons que la bataille n'est pas terminée et nous comptons sur le soutien citoyen pour la prochaine étape.*

*Vous vous souvenez qu'il avait été décidé, sur votre demande et suite à l'action du Conseil communal, d'écrire au Conseil d'Etat concernant La Poste, ce que nous avons fait. Nous avons reçu, aujourd'hui, la réponse du Conseiller d'Etat en charge, je propose que nous mettions ce courrier à l'annexe du procès-verbal de la présente séance. En substance, le Conseil d'Etat rappelle les actions qu'il a eu, depuis plus d'une année, au niveau fédéral mais aussi, envers les communes. Effectivement, le Conseil d'Etat a pris position, a demandé la position des communes et la transmise à La Poste. Par contre, il est d'avis qu'il ne peut pas, ne veut pas, aller plus loin sur le plan fédéral. C'est une réponse que nous considérons comme mitigée. \*voir annexe page 42*

*Autre information, à partir de 2018, non pas pour 1<sup>ère</sup> séance du 18 janvier mais pour la suivante, nous vous proposons de vous distribuer l'ensemble des documents de manière électronique afin d'éviter cette tonne de papier qui transite entre vous et l'Administration, à l'exception des comptes et du budget. Ces deux documents continueront d'être imprimés sur papier et vous serons remis sous cette forme. À l'exception aussi, pour ceux qui demanderaient à avoir encore une livraison papier car ils n'auraient pas d'ordinateur, d'imprimante ou de moyens électroniques aisés.*

## **11. Motions et propositions.**

**Le Président** informe qu'il n'y a ni motion, ni proposition.

## **12. Interpellations et questions.**

**Le Président** informe qu'aucune interpellation n'a été reçue.

**Le Président** annonce que la prochaine séance du Conseil général aura lieu jeudi 18 janvier 2018 à 20h00 à la salle de Gymnastique et remercie les intervenants d'envoyer rapidement leurs texte à Mme N. Cutro ([nadia.cutro@ne.ch](mailto:nadia.cutro@ne.ch)).



**Le Président** énonce ces quelques mots :

*Je souhaiterais, avant que nous nous réunissions au bâtiment du port pour cette délicieuse fondue de saison, remercier l'entier du Conseil communal pour leur admirable travail tout au long de cette année 2017 ainsi que l'Administration communale qui est la cheville ouvrière du bon fonctionnement de notre commune.*

*Mes remerciements vont aussi à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, pour l'excellent travail que vous avez fourni sur tous les dossiers et projets en cours qui permettent à notre commune, depuis plusieurs années, d'avoir une santé financière saine et un bel avenir dans son développement futur.*

*Quand à moi, je suis très fier d'avoir été le Président de cet hymécycle durant cette année, une très belle expérience que je recommande à toutes celles et ceux qui sont attirés par cette fonction très enrichissante à plus d'un titre. Mais rassurez-vous, vous devrez encore me supporter en 2018.*

*Je ne sais pas si Saint-Blaise se couvrira de son manteau blanc d'ici Noël mais quoi qu'il en soit, je vous souhaite de très agréables fêtes de fin d'année à vous et à vos proches et vous souhaite toute la santé et bonheur possible avec espérons-le, de belles satisfactions politiques en 2018 où je me réjouis déjà de vous y retrouver.*

Comme le disait si bien Kevin Bright :

« Ce qui compte à Noël, ce n'est pas de décorer le sapin, c'est d'être tous réunis ».

A tout l'heure pour la fondue de fin d'année.

**Le Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général se déroulera le 18 janvier 2018.

La séance est levée à 21h33.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

Olivier Thomann

Helene Eberhard



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE  
ET DE L'ACTION SOCIALE  
LE CONSEILLER D'ÉTAT  
CHEF DU DÉPARTEMENT

Commune de Saint-Blaise  
Conseil communal  
Grand'Rue 35  
Case postale 158  
2072 Saint-Blaise

21 DEC. 2017
1565
020.319.00
Tous M. E. Luek

N/RÉF.: JNK/IGC  
V/RÉF.:

Neuchâtel, le 18 décembre 2017

**Restructuration du réseau postal**

Messieurs les conseillers communaux,

Votre courrier du 23 novembre 2017 a attiré toute mon attention et je vous en remercie. Comme je vous l'avais déjà fait savoir le 10 mars dernier, dans ma lettre envoyée par courriel à l'ensemble des autorités communales du canton, le Conseil d'État neuchâtelois se préoccupe beaucoup de l'intention de La Poste de réduire son réseau d'offices postaux et de nombreuses démarches ont été entreprises par les autorités neuchâteloises dans ce dossier.

Pour rappel, le Conseil d'État avait très clairement affirmé ses positions dans le cadre de la consultation, pour laquelle il a également demandé l'avis des communes se situant en première ligne des projets de réduction d'offices. Le canton a notamment fait savoir qu'il attendait de La Poste qu'elle respecte strictement la LPO et l'OPO et qu'elle organise une communication transparente et ouverte avec les autorités communales et la population. Le Conseil d'État a également souligné que, s'il comprenait la nécessité de restructurer le réseau, notamment au vu de l'évolution des pratiques des utilisatrices et utilisateurs, il jugeait excessive la réduction envisagée du nombre d'offices, dont l'ampleur risque de diminuer substantiellement des prestations de proximité pour les citoyennes et citoyens comme pour les entreprises, avec le risque de pénaliser le maintien et le développement des activités dans les régions concernées. Enfin, le gouvernement a rendu La Poste attentive à ses responsabilités sociales, non seulement dans son rôle d'employeuse, mais également dans le cas où elle délègue l'exécution d'un service public à des partenaires.

Parallèlement, le Conseil d'État est intervenu au niveau intercantonal, en s'associant avec d'autres cantons pour faire valoir des positions communes, de même qu'il a entretenu et continue à entretenir des contacts étroits avec la délégation neuchâteloise aux Chambres fédérales. De son côté, le Grand Conseil neuchâtelois s'est lui aussi mobilisé en votant, le 29 mars 2017, une résolution à l'attention du Conseil fédéral intitulée « Pour un service postal de qualité dans toute région », à laquelle le Conseil fédéral a répondu le 31 mai dernier.

Dès lors, les autorités neuchâteloises ne sont pas restées inactives dans ce dossier. Et nous sommes convaincus que nous avons influencé positivement les décisions stratégiques de La Poste en matière d'évolution du réseau dans notre canton.

CH-2000 NEUCHÂTEL RUE DE LA COLLEGALE 12  
TEL. 032 888 66 66 FAX 032 803 02 02 SECRETARIAT.DEC@NE.CH WWW.NE.CH

Nous comprenons votre préoccupation concernant l'office postal de Saint-Blaise et nous saluons votre engagement pour votre population. Mais au vu de ce qui précède et des démarches déjà entreprises, le Conseil d'État juge peu opportun que les cantons interviennent dans les débats parlementaires au-delà des actions déjà réalisées. Il renonce donc à se positionner en faveur d'un moratoire sur la fermeture des offices de poste, tout en continuant de suivre attentivement la suite de ce dossier.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Messieurs les conseillers communaux, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Nathanaël Karakash



Conseiller d'État